



Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 2006

Monte Solberg
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Table des matières

Section 1 : Vue d'ensemble	1
Message du président	1
Message de la secrétaire générale	6
Déclaration de la direction	10
Renseignements sommaires	11
Rendement global	18
Section 2 : Analyse des activités de programme par résultat stratégique	25
Architecture des activités des programmes	25
Activité de programme Protection des réfugiés	26
Activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention	33
Activité de programme Appels en matière d'immigration	40
Activité de programme Gestion et services généraux	48
Section 3 : Renseignements supplémentaires	53
Notre organisation	53
Organigramme	54
Aperçu du rendement financier	55
Section 4 : Autres questions d'intérêt	75
Innovation à la SAI	75
Vérification interne et évaluation	77
Gestion des risques	78
Cadre de responsabilisation de gestion	79
Valeurs et éthique	80
Renseignements et personnes-ressource	82

Section 1 : Vue d'ensemble

Message du président

« *L'innovation n'est pas statique. Nous avons la capacité et la responsabilité d'être innovateur et créateur dans la façon dont nous exécutons notre mandat. C'est ce que nous avons tenté d'accomplir tout en nous rappelant les objectifs ultimes que sont l'équité et la justice* »

Jean-Guy Fleury
Président



Je suis heureux de présenter le *Rapport sur le rendement de 2005-2006* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR). On y trouve une information équilibrée et complète sur le rendement et les réalisations de la CISR par rapport aux plans et aux priorités fixés pour 2005-2006.

À titre de tribunal administratif — le plus grand au Canada — la CISR est indépendante, et pourtant pleinement responsable de son rendement devant le Parlement. Nous rendons des décisions qui ont des répercussions importantes sur la vie, la sécurité et la liberté de tous ceux qui comparaissent devant nous. Notre mission, au nom des Canadiens, est de rendre, avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi. J'aimerais profiter de cette occasion pour féliciter nos employés et les commissaires de leur professionnalisme et de leur dévouement : c'est grâce à eux que nous avons atteint les résultats de l'année dernière.

La CISR remplit son mandat dans un environnement complexe et en constante évolution. Des facteurs internationaux et nationaux influent sur le nombre de personnes qui cherchent à entrer au Canada ainsi que sur le nombre de

demandes d'asile présentées au Canada. En tant que tribunal administratif, nous devons être prêts à réagir efficacement à ces fluctuations.

Transformer notre façon de travailler

Pour nous permettre de réagir efficacement à des circonstances changeantes, nous continuons de transformer et d'innover afin d'être un tribunal plus proactif, qui rend une justice administrative avec plus de simplicité, de rapidité et d'équité. Nous sommes tout à fait déterminés à renforcer nos opérations tout en rendant des décisions équitables de la plus grande qualité, dans de meilleurs délais.

« Nous devons assurer un équilibre délicat et important entre le maintien de normes d'équité et l'atteinte d'une efficacité accrue permettant d'accélérer le traitement des demandes d'asile. »

Jean-Guy Fleury
Président



En 2005-2006, les principaux jalons ont été entre autres le lancement du projet Innovation à la Section d'appel de l'immigration (SAI) destinée à venir à bout, à court terme, du nombre de plus en plus grand d'appels en matière d'immigration interjetés à la SAI, et, à long terme, à garantir la viabilité de la SAI et sa capacité de rendre des décisions de grande qualité. Un autre jalon important dans ce processus de transformation a été la tenue, à l'automne 2005, d'un exercice de visualisation de l'avenir destiné à préciser la voie à suivre, à stimuler toutes les facettes de notre organisation pour atteindre les normes les plus élevées de justice administrative de manière nouvelle et novatrice, et enfin à développer une compréhension commune des principaux enjeux qui peuvent influencer sur la façon dont la Commission concrétise sa vision dans la réalité.

Efficacité opérationnelle accrue

Notre programme de changement s'harmonise à l'engagement du gouvernement du Canada d'être plus efficace et de tendre à une amélioration et à une responsabilisation continues (*Loi fédérale sur la responsabilité*). Pendant toute l'année, nous avons continué de compter sur toutes les sections pour promouvoir une meilleure intégration des mesures visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité en plus d'optimiser nos processus de gestion des cas par le recours à une technologie et à des systèmes de gestion de l'information de pointe qui nous permettent de fournir une information de grande qualité à nos décideurs. Nous avons également amorcé l'élaboration d'une stratégie complète et intégrée de gestion des ressources humaines afin d'aider les employés de la CISR à relever les défis et à profiter des possibilités qu'offre une Commission plus dynamique et plus souple.

Rôle international du Canada

Le Canada a la réputation de posséder l'un des meilleurs systèmes d'immigration et d'octroi de l'asile au monde, parmi les plus novateurs, et cette réputation demeure intacte. Nous nous efforçons de miser sur nos réussites en tant que modèle pour le reste du monde en participant à des forums internationaux, comme le Comité exécutif du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (COMEX) et l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR), afin de partager l'information la plus récente sur les initiatives, les défis et les pratiques exemplaires en matière d'immigration et d'octroi de l'asile.

La CISR veille à ce que le Canada respecte ses obligations internationales et assure la protection de ceux qui en ont besoin. Par exemple, elle a fait des progrès au cours de la dernière année dans l'élaboration de nouvelles directives, comme les Directives sur les personnes vulnérables qui comparaissent devant la CISR.

Partenariats efficaces

La sécurité des Canadiens constitue l'une des grandes priorités du gouvernement du Canada. La CISR travaille avec ses partenaires de portefeuille, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), pour examiner les aspects des cas dont elle est saisie qui touchent des questions de sécurité et assurer l'intégrité du système canadien d'immigration et de protection des réfugiés. Ensemble, nous continuons de collaborer au sujet des questions opérationnelles et de gestion des cas, tout en conservant notre indépendance décisionnelle.

Atteindre des résultats pour les Canadiens

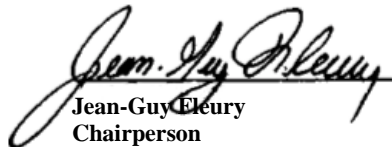
Dans nos plans et nos résultats visant 2005 et 2006, nous voulions que l'opportunité, l'équité et l'efficacité demeurent les principales caractéristiques de toutes nos décisions. Nous avons réussi à réduire davantage le délai de traitement des cas sauf pour ce qui est de l'activité de programme Appel en matière d'immigration. Nous avons élargi le recours à des initiatives et outils novateurs, comme le mode alternatif de règlement des litiges ainsi que la catégorisation et le traitement des demandes d'asile par la voie rapide. Nous avons commencé à renouveler notre effectif par la réaffectation des décideurs au sein de nos sections. Par ailleurs, moins d'un pour cent de toutes les décisions de la CISR qui sont examinées par la Cour fédérale ont été annulées.

Les résultats? Une plus grande cohérence et une plus grande efficacité de notre processus décisionnel, ce qui nous a permis de rendre un nombre élevé de décisions — environ 45 500 — en 2005-2006.

Les défis de l'avenir

Au cours des prochaines années, nous continuerons d'innover à mesure que nous poursuivons notre processus de transformation, tout en maintenant des normes élevées de justice et d'équité dans toutes nos décisions. Les changements de gouvernement ont entraîné des retards dans le processus de nomination et de renouvellement des

mandats des commissaires qui ont eu et qui continueront d'avoir une incidence sur nos activités. À mesure que nous avançons dans l'exercice 2006-2007, la nomination en temps opportun des décideurs et la notification en bonne et due forme des commissaires dont le mandat n'est pas renouvelé joueront un rôle critique dans notre capacité de réduire davantage l'arriéré et d'accroître l'efficacité de la gestion des cas. Il est tout aussi important de continuer de s'adapter et de faire preuve de créativité pour obtenir encore de meilleurs résultats pour les Canadiens. Je suis persuadé que la CISR est à la hauteur du défi.



Jean-Guy Eleury
Chairperson

Message de la secrétaire générale



« Je suis fière de l'engagement, de la créativité et de la volonté de nos employés d'être novateurs pour relever les défis qui nous attendent. Je crois que tous les Canadiens peuvent partager ma confiance dans notre capacité d'être à la hauteur de notre mandat et d'évoluer en tant qu'institution. »

Marilyn Stuart-Major
Secrétaire générale

Le Rapport sur le rendement de 2005-2006 de la CISR fait état de nos priorités, plans et résultats du dernier exercice. Encore une fois, les solides résultats que nous avons obtenus font preuve de l'expertise et de l'engagement des employés de la CISR. Il ressort aussi clairement que l'innovation et la créativité sont devenues des principes de travail fondamentaux dans notre organisation face à un environnement complexe et aux exigences d'une charge de travail variable.

Repenser notre façon de travailler

Comme le souligne le message du président, nous nous sommes engagés dans une transformation majeure de la Commission pour lui permettre de rendre des décisions de qualité, avec plus de rapidité et de simplicité. Cette réforme à long terme, qui a débuté au cours de l'exercice 2003-2004, a eu des répercussions sur tous les aspects de nos activités.

Le lancement, en septembre 2005, du projet Innovation à la Section d'appel de l'immigration (SAI) et la diffusion ultérieure, en mars 2006, du Plan d'innovation à la SAI ont été les principaux jalons de ce processus de transformation. Ce projet fait suite au Plan d'action du président, une initiative novatrice qui a examiné et transformé avec succès les processus de la Section de la protection des réfugiés en 2003-2004 et 2004-2005. Les mesures prises dans le cadre du Plan d'innovation à la SAI montrent comment la pensée créatrice améliore les processus de gestion des cas à la

Commission et fait progresser nos efforts afin de promouvoir l'intégration des mesures visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité — une priorité clé à la CISR au cours du dernier exercice.

La souplesse avant tout

L'avenir de la Commission repose sur les acquis et la souplesse de ses employés. En 2005-2006, nous avons réalisé d'importants progrès pour moderniser la façon dont nous gérons nos ressources humaines et mettre en œuvre la *Loi sur la modernisation dans la fonction publique*. Plus précisément, nous avons pris des mesures pour intégrer la gestion des ressources humaines dans nos cycles de planification des activités. À l'automne 2005, la CISR a adopté une stratégie intégrée de gestion des ressources humaines qui a servi de cadre à ses priorités et ses initiatives en matière de ressources humaines. Reconnaisant le talent et le dévouement de nos employés, nous avons également élaboré en 2005-2006 une stratégie complète d'apprentissage et de perfectionnement pour veiller à ce que nos employés puissent profiter des possibilités et relever les défis de la Commission à l'avenir.

Meilleure compréhension de la CISR

Le programme de diffusion externe de la CISR a continué, en 2005-2006, de chercher à mieux faire connaître aux Canadiens le mandat, les activités et les projets de la Commission. Au cours de la dernière année, nous avons fait de grands progrès pour élargir et améliorer nos communications avec nos intervenants, les parlementaires, les organismes centraux et les organisations non gouvernementales. Nous avons également continué de tenir des séances d'information à l'intention des députés et de rencontrer divers groupes communautaires dans tout le pays.

Programme international

Au cours de 2005-2006, la CISR a continué de promouvoir les valeurs canadiennes en matière d'immigration et de protection des réfugiés grâce à son rôle d'organisme respecté dans la communauté internationale. En 2005, la CISR et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les

réfugiés (HCR) ont entamé des négociations afin d'élaborer un protocole d'entente qui permettra à la CISR d'envoyer des employés travailler dans certains bureaux choisis du HCR pour les aider à rendre des décisions concernant les réfugiés. C'est la première fois que le HCR conclut une telle entente avec un pays.

Gestion moderne et responsabilisation

Nous nous efforçons toujours d'être un chef de file dans la gestion de la fonction publique et nous sommes tout à fait déterminés à continuer d'améliorer et d'appliquer des pratiques de gestion moderne. Nous nous sommes davantage concentrés sur la responsabilisation en améliorant l'intégration de notre planification stratégique et opérationnelle des activités, nous avons mis en œuvre une stratégie de mesure du rendement et nous avons continué d'améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité de nos processus décisionnels dans les trois sections.

Nous cherchons également des possibilités d'échanger les pratiques exemplaires avec d'autres ministères et organismes, et de partager les leçons apprises dans la mise en œuvre des initiatives d'amélioration de la gestion — des activités clés pour la gestion axée sur les résultats et le maintien de l'intégrité et de l'équité des processus décisionnels de la CISR. En 2005-2006, nous avons mis en place un cadre de gestion intégrée des risques. Nous avons également établi, avec le Comité de vérification interne et d'évaluation, une initiative de vérification interne en fonction du risque et de surveillance de l'évaluation et nous avons renforcé notre contrôle de la gestion financière. Nous nous sommes aussi efforcés de faire respecter l'obligation de rendre compte à tous les niveaux de la CISR et de conserver des normes éthiques élevées grâce à des codes de conduite permettant de guider les employés de la CISR dans leur travail quotidien.

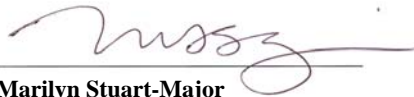
Innovation technologique

Nous continuons de mettre en œuvre le Système de gestion des cas intégré (SGCI), un projet axé sur une technologie novatrice qui améliore la gestion des cas en simplifiant et en automatisant les processus opérationnels dans notre organisation. Nous sommes fiers de la façon dont nos

employés mettent au point ce système très complexe et nous attendons avec impatience les prochaines étapes de la mise en œuvre de ce projet pluriannuel.

Regard sur l'avenir

La CISR a été un chef de file en matière d'innovation : nous comprenons parfaitement que l'adaptation est maintenant un principe de fonctionnement fondamental de la Commission pour pouvoir continuer de procurer des résultats aux Canadiens et de conserver notre réputation internationale de posséder l'un des meilleurs systèmes d'immigration et de protection de réfugiés au monde et parmi les plus respectés.



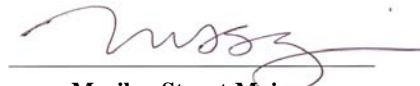
Marilyn Stuart-Major
Executive Director

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur le rendement de 2005-2006* de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Le présent document a été préparé conformément aux principes de présentation des rapports énoncés dans le *Guide de préparation de la Partie III du Budget des dépenses de 2005-2006 : Rapports sur les plans et les priorités et Rapports ministériels sur le rendement*.

- Il est conforme aux exigences précises de déclaration figurant dans les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT).
- Il repose sur l'architecture des activités des programmes approuvée de l'organisation, telle qu'elle figure dans la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR).
- Il présente une information cohérente, complète, équilibrée et fiable.
- Il fournit une base pour la reddition de comptes à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorisations confiées à l'organisation.
- Il rend compte de la situation financière en fonction des chiffres approuvés provenant du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.



Marilyn Stuart-Major
Secrétaire générale

Renseignements sommaires

La CISR

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) est un tribunal administratif indépendant qui rend des comptes au Parlement du Canada par l'entremise du ministre de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC).

En tant qu'organisation responsable d'exercer la justice administrative, la CISR respecte les principes de justice naturelle et rend des décisions conformément à la loi, notamment à la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce mandat se traduit dans notre mission, notre vision et nos valeurs, lesquelles contribuent à façonner nos priorités et à préciser les qualités que nous nous efforçons de posséder. Il oriente aussi nos décisions au jour le jour afin que le travail de tous à la CISR soit en accord avec notre mission et notre vision pour l'avenir.

MISSION	
La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada est un tribunal indépendant établi par le Parlement du Canada. Notre mission consiste à rendre avec efficacité et équité, au nom des Canadiens, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.	
VISION	VALEURS
Nous viserons l'excellence dans toutes nos activités et traiterons chacun simplement, rapidement et équitablement. En faisant preuve d'innovation et de souplesse, nous formerons un tribunal administratif d'avant-garde et contribuerons, avec nos partenaires, à tracer l'avenir du système d'immigration du Canada.	<ul style="list-style-type: none">▪ Excellence dans la prestation▪ Valorisation des personnes▪ Communication ouverte, franche et opportune▪ Gestion appropriée, souple et responsable▪ Collaboration efficace

À titre de plus grand tribunal administratif fédéral du Canada, la CISR comprend trois sections décisionnelles ayant chacune son propre mandat, qui lui est conféré en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) :

- **Section de la protection des réfugiés (SPR)**
- **Section de l'immigration (SI)**
- **Section d'appel de l'immigration (SAI)**

La CISR emploie environ 1 050 personnes à son siège et dans ses bureaux régionaux. Par l'intermédiaire de chaque section, la CISR rend une forme de justice plus simple et plus rapide que celle rendue par les cours de justice, tout en accordant autant d'attention à la rigueur de la loi. La CISR est un tribunal des droits de la personne, et les hommes et les femmes qui y travaillent respectent la dignité humaine de tous ceux qui comparaissent devant elle.

La CISR s'emploie pleinement à faire preuve d'équité dans tous les aspects de son travail. C'est donc dire qu'elle respecte la loi et qu'elle se montre juste, honnête, ouverte et impartiale; en outre, elle reconnaît que, parmi ceux qui comparaissent devant elle, certains ont vécu des situations très difficiles, et elle respecte la diversité des cultures. Mais avant tout, elle est parfaitement consciente que la décision rendue dans chaque cas influe directement et profondément sur la vie des gens.

Avantages pour les Canadiens

Les immigrants et les réfugiés ont toujours grandement contribué à la croissance et à l'essor du Canada. En s'acquittant de son mandat, la CISR procure des avantages aux Canadiens, et ce, de trois façons importantes :

- les audiences qu'elle tient pour trancher les demandes d'asile visent à faire en sorte que le Canada accepte uniquement les personnes à protéger, conformément à ses obligations internationales;
- les enquêtes et les contrôles des motifs de détention qu'elle effectue contribuent à assurer la sécurité des Canadiens;
- le mécanisme indépendant qu'elle applique pour régler les appels en matière de parrainage, les appels d'une mesure de renvoi, les appels sur le statut de résident permanent garantit l'équité du processus pour les appelants et leur famille.

Grâce aux décisions qu'elle rend, la CISR contribue également, de façon plus générale, à la qualité de vie des collectivités canadiennes en renforçant le tissu social de notre pays, ainsi qu'en reflétant et en préconisant les valeurs qui sont chères aux Canadiens. Ces valeurs comprennent le respect :

- des droits de la personne
- de l'égalité
- de l'équité
- de la paix
- de la primauté du droit

Mandat

Le travail de la CISR s'effectue par le truchement de quatre activités de programme, dont les trois premières englobent toutes les décisions rendues à la Commission.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada

Activité de programme Protection des réfugiés

- Rend des décisions de qualité, en temps opportun, à l'égard des demandes d'asile présentées au Canada. En rendant ces importantes décisions, le Canada respecte ses obligations en tant que signataire d'un certain nombre de conventions internationales sur les droits de la personne.
- Rend des décisions sur les demandes d'annulation de la qualité de réfugié au sens de la Convention.
- Répond aux besoins en renseignements des décideurs en produisant et mettant à leur disposition des renseignements à jour, fiables et accessibles au public, sur des questions touchant les droits de la personne, les réfugiés et les migrations.

Activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention

- Effectue des enquêtes sur des étrangers ou des résidents permanents qui cherchent à entrer au Canada ou qui s'y trouvent déjà et sont considérés comme interdits de territoires.
- Procède aussi à des contrôles des motifs de détention d'étrangers ou de résidents permanents détenus pour des raisons d'immigration.

Activité de programme Appels en matière d'immigration

- Entend les appels interjetés contre le refus, par CIC, de demandes de parrainage.
- Entend les appels interjetés contre certaines mesures de renvoi prises à l'égard de résidents permanents, de réfugiés au sens de la Convention, d'autres personnes protégées et de titulaires d'un visa de résident permanent.
- Entend les appels interjetés par des résidents permanents au sujet desquels un agent de CIC, hors du Canada, a conclu qu'ils avaient manqué à l'obligation de résidence.
- Entend les appels interjetés par le ministre contre des décisions rendues par la Section de l'immigration au terme d'une enquête.

Activité de programme Gestion et services généraux

- Assure des services de soutien aux trois activités de programme décisionnelles de la CISR, au moyen d'un éventail d'activités concernant les ressources humaines, les services juridiques, les communications, la planification stratégique, la vérification et l'évaluation, la gestion des risques, les valeurs et l'éthique, les services financiers et la gestion.
- Fournit à la CISR des processus de gestion et des services administratifs efficaces, tout en favorisant l'efficacité organisationnelle.
- Veille à intégrer tous les services de gestion de l'organisation dans les activités de la CISR.

Modèle logique pour la CISR

Nos activités, notre production et les répercussions de ces activités sont illustrées dans le diagramme qui suit. Il représente un processus dynamique, dans le cadre duquel l'information est partagée au sein de la CISR pour veiller à ce que tous à la Commission privilégient les activités et la production voulues afin d'atteindre, pour les Canadiens, les résultats escomptés.

Modèle logique pour la CISR

Résultat stratégique
Rendre, avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la Loi.

Activités

- ### Ce que nous faisons
- Évaluer et examiner les demandes d'asile et d'immigration, entendre les appels, les enquêtes et les contrôles des motifs de détention
 - Apporter un soutien juridique et en matière de gestion des cas aux trois tribunaux de la CISR
 - Fournir des services d'interprétation, de traduction et de transcription à la CISR
 - Partager de l'information et des pratiques exemplaires avec d'autres tribunaux administratifs qui statuent sur des questions relatives à l'immigration et à la protection des réfugiés
 - S'acquitter de fonctions organisationnelles pour assurer le fonctionnement efficace et efficient des activités de la CISR

Extrants

- ### Ce que nous produisons
- Décisions des tribunaux sur l'octroi de l'asile, l'admissibilité, la détention et les appels en matière d'immigration
 - Documentation harmonisée sur les pays
 - Conseils juridiques
 - Interprétations
 - Transcriptions
 - Cadre et services de gestion opérationnels

Résultats - Impacts

- ### Pourquoi le faisons-nous
- | Court terme | Moyen terme | Long terme |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Décisions éclairées sur des questions relatives à l'immigration et à la protection des réfugiés rendues avec équité et conformément à la Loi Par son travail avec les intervenants et les organisations partenaires, la CISR est un partenaire solide et innovateur à l'intérieur du système fédéral d'immigration et de protection des réfugiés. Les ressources sont orientées vers les résultats, les priorités et le rendement. | <ul style="list-style-type: none"> Le Canada s'acquitte de ses obligations internationales à l'endroit des réfugiés en accordant sa protection aux personnes à protéger. La CISR contribue à la protection des droits individuels et à la sécurité des Canadiens par ses audiences et ses contrôles. La CISR contribue, à l'échelle nationale et internationale, à l'octroi de l'asile et à l'immigration. Un gouvernement transparent au service des Canadiens. | <ul style="list-style-type: none"> Par les décisions qu'elle rend, la CISR contribue à la qualité de la vie dans les collectivités du Canada, et elle reflète et renforce les valeurs importantes pour le pays. En authentifiant le concept de l'équité et de l'efficacité dans un tribunal administratif indépendant, la CISR contribue au rôle de premier plan du Canada dans le monde. Gestion moderne axée sur les résultats pour les Canadiens. |

Avantages pour les Canadiens

- Acceptation par le Canada des personnes à protéger
- Équilibre des droits individuels et sécurité des Canadiens
- Contribution globale à la qualité de vie au sein des collectivités canadiennes
- Respect des droits de la personne, égalité et équité, respect de la primauté du droit

Ressources
Coût net des programmes
1 12,7 millions de dollars,
1 035 ETP,
PND

S I T U A T I O N

Activités

- ### Facteurs internes/externes

Extrants

- ### Rétroaction

Résultats - Impacts

- ### Avantages pour les Canadiens

Évaluation : Objet – Collecte de données – Analyse et interprétation – Rapport

Ensemble des ressources financières et humaines

Les données sommaires sur l'ensemble des ressources financières et humaines de la CISR en 2005-2006 figurent dans les tableaux suivants :

Ressources financières - Total (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
111,9	117,6	112,7
Dépenses prévues pour l'exercice telles que présentées dans le <i>Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006</i> .	Niveau de dépenses autorisé par le gouvernement, y compris les mandats spéciaux du gouverneur général.	Montants réellement dépensés pendant l'exercice 2005-2006, conformément aux <i>Comptes publics</i> .

Ressources humaines - Total		
Utilisation prévue	Utilisation réelle	Différence
1 100	1 035	65
Équivalents temps plein prévus pour l'exercice tels que présentés dans le <i>Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006</i> .	Équivalents temps plein réellement utilisés au cours de l'exercice 2005-2006.	Différence entre l'utilisation prévue et l'utilisation réelle des équivalents temps plein.

Priorités de la Commission

Compte tenu du mandat qui lui est conféré par la loi, la CISR vise à atteindre un seul résultat stratégique fondamental :

Rendre en temps opportun, avec efficacité et équité, et au nom de tous les Canadiens, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.

Pour atteindre ce résultat stratégique, la CISR a établi quatre priorités stratégiques dans son *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006*. Le tableau qui suit expose ce résultat stratégique, l'harmonisation aux résultats du gouvernement du Canada, les priorités stratégiques, les résultats prévus ainsi que le total des dépenses prévues et réelles pour 2005-2006. Des renseignements détaillés sur les initiatives et les résultats de la CISR figurent à la section 2.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.

HARMONISATION AUX RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Affaires sociales

- Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale
- Des collectivités sécuritaires et sécurisées

Affaires internationales

- Un monde sécurisé grâce à la coopération internationale

Priorités stratégiques de 2005-2006 (en millions de \$)	Dépenses prévues 111,9	Dépenses réelles 112,7
1. Promouvoir l'intégration accrue des mesures visant à améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité tout en maintenant un nombre élevé de décisions et en s'engageant à réduire les délais de traitement		
Type : En voie de réalisation (cette priorité a été intégrée dans les priorités de la CISR de 2006-2007.)		
Activité de programme : Protection des réfugiés, Enquêtes et contrôles des motifs de détention, Appel en matière d'immigration, Gestion et services généraux		
Sommaire du rendement : Satisfaction des attentes		
Résultats prévus : L'élaboration et la mise en œuvre de modèles logiques et les mesures du rendement ont entraîné une amélioration de la qualité, de la cohérence et de l'efficacité, ce qui a permis à la CISR de maintenir des volumes élevés de décisions de qualité.		
2. Mettre en œuvre une vaste stratégie dynamique et pleinement intégrée de gestion des ressources humaines visant à appuyer tous les employés de la Commission et à permettre à cette dernière de relever les défis et de tirer avantage des possibilités de son mandat		
Type : En voie de réalisation (cette priorité a été intégrée dans les priorités de la CISR de 2006-2007.)		
Activités de programme : Protection des réfugiés, Enquêtes et contrôles des motifs de détention, Appel en matière d'immigration, Gestion et services généraux		
Sommaire du rendement : Satisfaction des attentes		
Résultats prévus : Grâce à la stratégie intégrée de gestion des ressources humaines, la CISR veille à disposer des ressources et de l'environnement de travail requis. Cette stratégie vise à renforcer la capacité de la CISR de remplir son mandat et d'assurer les meilleurs services aux Canadiens.		
3. Soutenir l'innovation et améliorer les processus de gestion des cas grâce au Système de gestion des cas intégré (SGCI) et à d'autres mesures		
Type : En voie de réalisation (cette priorité a été intégrée dans les priorités de la CISR de 2006-2007.)		
Activités de programme : Protection des réfugiés, Gestion et services généraux		
Sommaire du rendement : Satisfaction des attentes		
Résultats prévus : La gestion de la CISR se fait dans un contexte de transformation constant, qui encourage une culture d'innovation et qui investit dans des technologies novatrices et des processus améliorés.		
4. Accroître la confiance des Canadiens dans l'intégrité et l'équité du système d'octroi de l'asile		
Type : En voie de réalisation (cette priorité a été intégrée dans les priorités de la CISR de 2006-2007.)		
Activités de programme : Protection des réfugiés, Enquêtes et contrôles des motifs de détention, Appel en matière d'immigration, Gestion et services généraux		
Sommaire du rendement : Satisfaction des attentes		
Résultats prévus : Grâce aux séances d'information données aux députés et aux intervenants, les Canadiens connaissent mieux le mandat de la CISR, qui consiste à rendre, avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.		

Nota : La comparaison entre les dépenses prévues et les dépenses réelles par priorité stratégique n'est pas disponible pour 2005-2006, car le Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006 ne contient aucune information sur les dépenses prévues par priorité stratégique. Cela tient en partie au fait que la structure de rapport du RPP a été transformée pour passer d'une structure axée sur les secteurs d'activité à une structure axée sur les activités des programmes. De l'information sur les dépenses prévues par priorité stratégique est fournie dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2006-2007.

Rendement global

Cadre de fonctionnement et contexte

Pour l'exercice 2005-2006, la CISR fait état de son rendement en fonction du cadre de l'Architecture des activités des programmes.

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada s'acquitte de son mandat dans un environnement complexe et en constante évolution. En effet, la Commission n'a pas d'emprise sur le nombre de cas qui lui sont déférés dans une année particulière, qu'il s'agisse d'appels en matière d'immigration, de demandes d'asile, d'enquêtes ou de contrôles des motifs de détention. Comme le souligne le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006*, un vaste éventail de facteurs ont façonné le contexte dans lequel la CISR s'est acquittée de ses engagements en 2005-2006. Des facteurs internationaux et nationaux, y compris des changements apportés à la politique gouvernementale, la situation qui règne dans les pays visés, les changements dans les mouvements migratoires internationaux et une plus grande insistance sur l'intégrité de la frontière et la sécurité nationale, peuvent influencer et influencent effectivement le nombre de personnes qui demandent l'asile au Canada et qui cherchent à y être admis. À leur tour, tous ces facteurs influent sur le travail de la Commission.

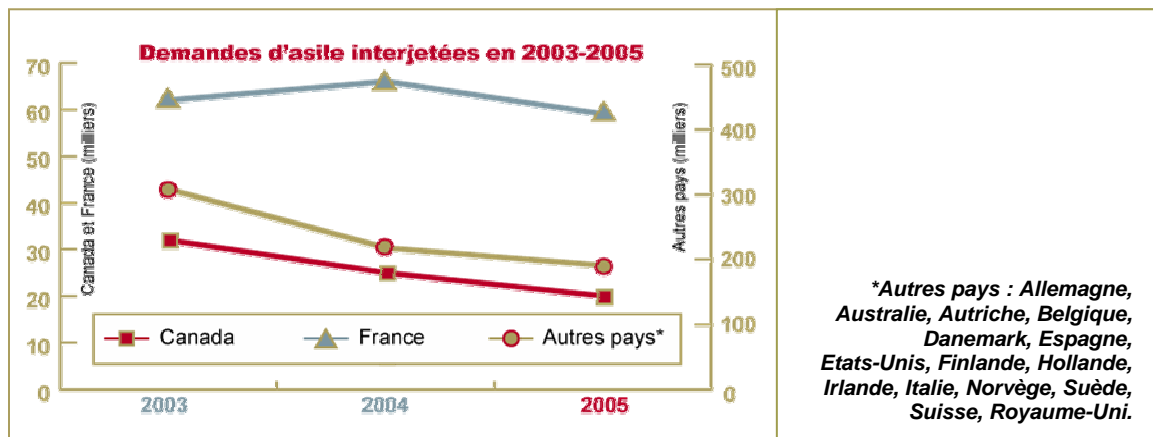
Ce manque de prévisibilité est demeuré un aspect clé du cadre de fonctionnement dans lequel la CISR s'est acquittée de son mandat en 2005-2006. La tendance à la baisse des dernières années du nombre de demandes d'asile présentées au Canada et dans le monde s'est poursuivie en 2005-2006. Simultanément, le nombre d'appels en matière d'immigration interjetés à la Commission—surtout des appels en matière de parrainage—a augmenté, tandis que le nombre d'enquêtes et de contrôles des motifs de détention est resté passablement stable.

Tendances mondiales

Pour la cinquième année consécutive, le nombre de réfugiés dans le monde a diminué pour être estimé à 8,4 millions de personnes à la fin de 2005. Ce nombre représente la plus faible population mondiale de réfugiés

depuis 1980. D'après le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dans les cinq dernières années, la population mondiale des réfugiés a diminué du tiers, ce qui tient en partie au fait que les réfugiés ont de plus en plus accès à des solutions durables, en particulier au rapatriement volontaire.

Le HCR observe que, pour plusieurs pays, notamment la Grèce, Malte et la République de Corée, le nombre de demandes présentées par des demandeurs d'asile en 2005 a été le plus élevé jamais enregistré. Cependant, dans la plupart des pays européens, le niveau de 2005 a été considérablement plus faible. Au total, en 2005, environ 330 000 demandes d'asile ont été présentées dans des pays industrialisés européens et non européens. Ce chiffre représente une diminution de 15 % par rapport à 2004.



Des nombres variables au Canada

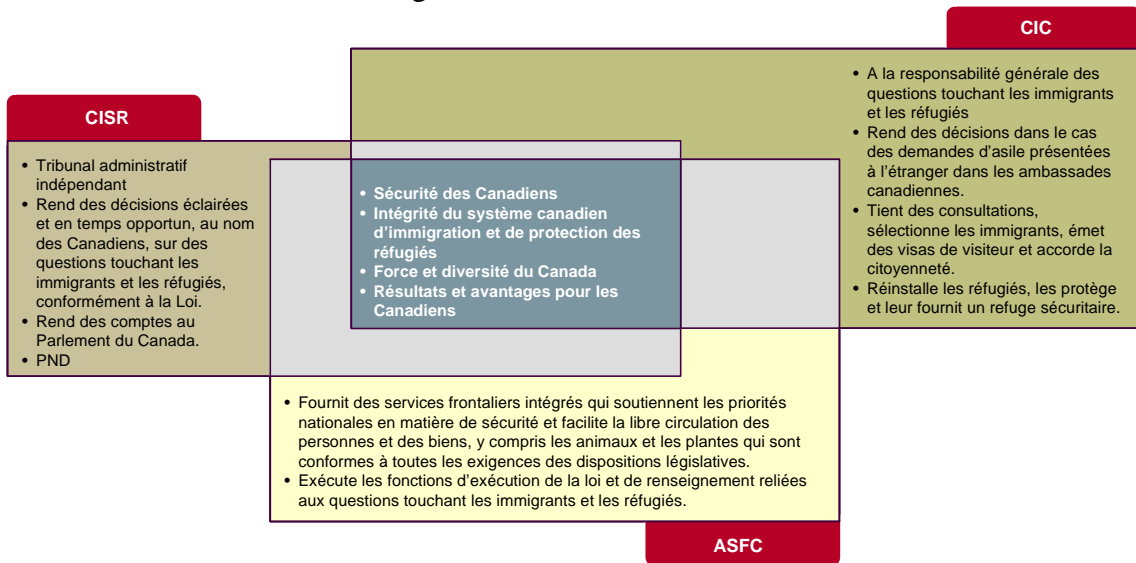
Le nombre de demandes d'asile présentées au Canada— puis déferées à la Section de la protection des réfugiés pour y être tranchées— a suivi cette tendance mondiale et a chuté à 20 800, soit 15 % de moins que le total de 2004-2005 et un résultat moins élevé que le nombre prévu. Au Canada, une partie de cette baisse des cas déferés à la Commission peut être attribuée à une diminution du nombre de demandes d'asile présentées à nos frontières, lequel a fléchi de 50 % par rapport à 2004-2005. Cette diminution du nombre de demandes d'asile présentées à la frontière est le résultat de l'Entente sur les tiers pays sûrs conclue entre le Canada et les États-Unis, qui est entrée en vigueur en décembre 2004.

En outre, l'immigration est demeurée très importante au Canada en 2005-2006, les immigrants formant une part toujours croissante de notre population. Dans ce contexte, les demandes de parrainage de la catégorie du regroupement familial sont plus nombreuses dans les bureaux canadiens des visas partout dans le monde. En 2005-2006, la tendance relative au nombre élevé d'appels interjetés s'est poursuivie.

À la Section de l'immigration, la charge de travail est demeurée en grande partie stable, avec 12 330 demandes de contrôles des motifs de détention reçues de l'ASFC en 2005-2006, et 2 300 enquêtes finalisées.

Relations efficaces avec le portefeuille

Bien qu'étant un organisme indépendant, la CISR collabore avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour constituer le portefeuille de l'immigration et de la protection des réfugiés; chaque organisation a un rôle distinct à jouer dans l'ensemble du processus de traitement des demandes d'immigration et des demandes d'asile, comme le montre le diagramme suivant.



Par conséquent, tandis que la CISR joue un rôle central, en tant que tribunal indépendant, pour faire en sorte que le Canada respecte ses obligations internationales, le portefeuille collabore comme il convient pour consolider le programme canadien d'immigration et de protection des réfugiés et maintenir son intégrité.

Au cours de l'exercice 2005-2006, les efforts de communication et de coordination déployés entre l'ASFC, CIC et la CISR ont été renforcés sur des questions liées à la gestion globale du portefeuille de l'immigration et de la protection des réfugiés, tout en respectant l'indépendance institutionnelle de la CISR et de ses décideurs.

Protocole d'entente

En 2005-2006, les travaux se sont poursuivis en ce qui a trait à l'élaboration de protocoles d'entente bilatéraux avec à la fois CIC et l'ASFC, lesquels, une fois en place, définiront les principaux éléments de la relation institutionnelle entre les organisations. Ces protocoles d'entente correspondront en grande partie à celui établi avec CIC en 1996 et qui est toujours en vigueur jusqu'à la signature du nouveau. Les trois organisations ont en outre poursuivi leurs discussions afin d'établir des ententes auxiliaires trilatérales dans des domaines comme le partage d'information et les priorités du traitement des cas.

Initiatives canadiennes et internationales

La CISR a également continué de maintenir de bonnes relations de travail et de partager les pratiques exemplaires avec ses partenaires canadiens et internationaux et elle a continué de participer aux forums les réunissant. Le tableau suivant fait état des initiatives clés et des résultats de 2005-2006.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.	
Partenaires canadiens	
Priorités	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintenir l'indépendance institutionnelle de la CISR et de ses décideurs. ▪ Contribuer à la gestion intégrée du portefeuille, notamment en partageant l'information nécessaire au contrôle de sécurité des demandeurs d'asile en début de processus. 	
Initiatives prévues	Résultats
Continuer de collaborer avec CIC et l'ASFC au sujet des questions opérationnelles.	Tout en conservant son statut de tribunal indépendant, la CISR continue de travailler avec ses partenaires du portefeuille de l'immigration et de la protection des réfugiés pour exécuter son mandat.
Appuyer la révision du système de protection des réfugiés au moyen de ses connaissances et de son expérience.	La CISR a donné son avis sur les incidences d'une orientation de la politique proposée par le gouvernement sur le fonctionnement de la Commission.
Adapter les Ententes cadre administratives (ECA) et élaborer des ententes auxiliaires.	Finalise les protocoles d'entente bilatéraux avec CIC et l'ASFC. Cet engagement est en voie de réalisation, y compris la rédaction de PE pour faire en sorte que le statut de la Commission en tant que tribunal indépendant soit clairement énoncé et qu'il demeure primordial.

Initiatives prévues	Résultats
Déterminer et surveiller les nouveaux enjeux et les tendances en plus d'y réagir.	La CISR a continué de partager l'information, le cas échéant, avec ses partenaires de portefeuille.
Communiquer l'information sur le système de gestion des cas.	Transmission fructueuse d'information entre la CISR et CIC, comme l'autorisent la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> et la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> .
Contribuer aux efforts déployés par CIC et le ministère de la Justice pour élaborer une stratégie d'aide juridique à long terme.	La CISR continue de travailler avec le ministère de la Justice et CIC dans l'élaboration d'une stratégie d'aide juridique à long terme.
Continuer de participer aux conférences des tribunaux et portant sur le droit administratif pour partager les pratiques exemplaires et les nouvelles approches au sujet des nouveaux enjeux.	La CISR a participé à 20 événements et conférences de diffusion externe, y compris à la conférence du CTAC en juin 2005. Plus grande sensibilisation des intervenants au sujet des pratiques changeantes et des faits nouveaux dans l'organisation.
Partenaires internationaux	
Priorités <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le personnel et les commissaires de la CISR approfondissent leurs connaissances et leur savoir-faire et, ce faisant, contribuent à la qualité des décisions. ▪ En faisant montre de son expertise et de ses pratiques exemplaires, la CISR consolide sa réputation, tant au pays qu'à l'étranger et, ce faisant, accroît la confiance de ses partenaires de la communauté internationale dans l'intégrité et l'équité de ses processus. ▪ La CISR contribue au respect des obligations internationales du Canada en matière de droits humains. 	
Initiatives prévues	Résultats
Continuer de participer aux forums internationaux.	Les employés de la CISR ont acquis de l'expertise et des connaissances et ils ont partagé les leurs dans des tribunes particulières comme le Comité exécutif du HCR, l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR), le Réseau de l'Union européenne pour les praticiens de l'asile (Eurasil) et le Groupe des consultations intergouvernementales (GCI).
Entretenir un bon partenariat de travail avec le HCR à Ottawa ainsi qu'à Genève, en assistant aux réunions du Comité exécutif à Genève.	<p>Le président a participé à la réunion d'octobre 2005 du Comité exécutif du HCR et a animé une table ronde, qui comprenait des représentants du HCR et du GCI et qui portait sur les récents enjeux et récentes initiatives de la Commission au sujet de l'octroi de l'asile.</p> <p>La CISR a participé à une initiative de renforcement des capacités financée par le HCR. Les décideurs de la Commission ont dirigé des séances de formation à l'intention des agents de protection de la Commission mexicaine pour l'aide des réfugiés sur l'évaluation de la crédibilité, les techniques d'entrevue et l'interprétation du « groupe social ».</p> <p>La CISR et le HCR ont lancé un programme conjoint d'affectation internationale en avril 2006. Des employés de la CISR seront affectés dans certains bureaux choisis du HCR pour donner de la formation et des conseils au personnel de ces bureaux au sujet de l'octroi de l'asile.</p>
Poursuivre les échanges avec le Groupe des consultations internationales (GCI) qui dirige des discussions de fond sur les enjeux qui touchent les immigrants et les réfugiés.	<p>Des employés de la CISR ont participé aux réunions de la mini ronde complète du GCI, au Groupe de travail des renseignements sur les pays d'origine, au Groupe de travail sur les données et au Groupe de travail sur l'asile.</p> <p>Ils ont échangé et obtenu de l'information sur les grandes préoccupations, comme les mesures visant à améliorer l'efficacité et la qualité, l'asile et les tendances migratoires communes, la prise de décision concernant certains types de demandes d'asile, la collecte et l'analyse de données.</p>
Participer au Réseau de l'Union européenne pour les praticiens de l'asile (Eurasil) quand on l'invite pour harmoniser les normes et les procédures.	La CISR a participé aux ateliers sur certains pays (Pakistan, Bangladesh et Inde) organisés par Eurasil et aux séances plénières. Information obtenue au sujet de pays d'origine et de la prise de décision concernant des types particuliers de demandes d'asile.
Participer aux réunions de l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés (AIJAR) et aider d'autres pays à mettre en place leur propre système d'octroi de l'asile.	A présenté des solutions d'avant-garde et des pratiques exemplaires qui aident d'autres pays à mettre en place leur propre système d'octroi de l'asile.

Collaboration avec les organismes gouvernementaux

La CISR travaille également de près avec les organismes centraux et d'autres organismes gouvernementaux, comme le Bureau du Conseil privé pour la nomination par décret des commissaires de la CISR et des projets de réglementation, et le Secrétariat du Conseil du Trésor pour la gestion des programmes et la responsabilisation. De plus, la Commission collabore avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour les questions liées aux approvisionnements et aux locaux et enfin, avec la Commission de la fonction publique, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada et l'École de la fonction publique du Canada pour ce qui est des questions de gestion des ressources humaines.

À l'écoute, novateur et responsable

Une priorité de l'ensemble du gouvernement consiste à améliorer la gestion de la fonction publique afin de relever les défis actuels et nouveaux auxquels le Canada doit faire face. Cette initiative, qui s'échelonne sur plusieurs années, cherche à faire en sorte que le gouvernement soit plus responsable, à l'écoute et novateur.

Conformément à l'objectif du gouvernement d'améliorer la gestion de la fonction publique, la Commission continue de moderniser et d'améliorer ses pratiques de gestion afin d'accroître son rendement général. Elle met en œuvre avec succès le Cadre de responsabilisation de gestion (CRG), initiative gouvernementale destinée à établir des priorités générales davantage axées sur les résultats, à consolider les acquis de ses équipes de gestion et l'indépendance de son processus décisionnel et à améliorer ses cycles de planification des activités. La CISR met en œuvre le CRG à tous les niveaux de gestion, ce qui l'aide à orienter ses efforts pour atteindre des résultats plus mesurables. En 2005, la Commission a également élaboré le cadre de gestion intégrée des risques ainsi que le plan de vérification interne et d'évaluation axé sur les risques.

La CISR est également en train de développer une capacité organisationnelle efficace afin de soutenir le prononcé d'un nombre élevé de décisions en mettant en place une infrastructure moderne dans les domaines des ressources humaines, de la technologie de l'information et des

communications. Par exemple, à l'automne 2005, la CISR a établi la stratégie intégrée de gestion des ressources humaines qui sert de cadre pour appuyer les priorités et les initiatives liées au personnel. De plus, elle est en train de mettre en place un système novateur de gestion des cas afin d'améliorer le traitement des cas dans les trois sections.

Harmonisation aux résultats du gouvernement du Canada

L'objectif fondamental du gouvernement du Canada est d'améliorer la qualité de vie des Canadiens. Toutes les politiques, tous les programmes et toutes les activités du gouvernement visent donc à réaliser cet objectif. La CISR contribue de façon importante à plusieurs résultats du gouvernement du Canada, qui sont présentés dans le tableau suivant

AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CANADIENS	
THÈMES DU GOUVERNEMENT DU CANADA	
<i>Fondements sociaux du Canada</i>	<i>Place du Canada dans le monde</i>
RÉSULTATS DU GOUVERNEMENT DU CANADA	
<p style="text-align: center;"><i>Sur le plan social</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale</i> • <i>Communautés sécuritaires et sécurisées</i> 	<p style="text-align: center;"><i>Sur la scène internationale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Un monde sécurisé grâce à la coopération internationale</i>
RÉSULTAT STRATÉGIQUE DE LA CISR	
<i>Rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.</i>	
RÉSULTATS ET AVANTAGES POUR LES CANADIENS	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire en sorte que le Canada accepte les personnes à protéger ▪ Assurer un juste équilibre entre les droits individuels et la sécurité des Canadiens ▪ Contribuer davantage à la qualité de vie au sein des collectivités canadiennes ▪ Respecter les droits de la personne, l'égalité et l'équité; respecter la paix et la primauté du droit 	

Section 2 : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

La présente section fournit des renseignements détaillés sur le rendement par rapport à la structure axée sur l'architecture des activités des programmes. Elle fait état des résultats obtenus par la CISR par rapport aux plans et priorités énoncés dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006 de la CISR, compte tenu du résultat stratégique de la CISR : rendre en temps opportun, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi. Le travail de chacune des quatre activités de programme de la CISR est axé sur l'atteinte de ce seul résultat essentiel.

Architecture des activités des programmes

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada	
RÉSULTAT STRATÉGIQUE <i>Rendre, avec efficacité et équité, des décisions éclairées sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi.</i>	
Architecture d'activités de programmes (AAP)	
Protection des réfugiés	
<ul style="list-style-type: none">• Processus décisionnel• Appui au processus décisionnel<ul style="list-style-type: none">• Gestion des cas et recherche• Traduction/Interprétation/Transcription	<ul style="list-style-type: none">• Soutien juridique• Autres
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	
<ul style="list-style-type: none">• Processus décisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Appui au processus décisionnel
Appel en matière d'immigration	
<ul style="list-style-type: none">• Processus décisionnel	<ul style="list-style-type: none">• Appui au processus décisionnel
Gestion et services généraux	
<ul style="list-style-type: none">• Bureaux administratifs• Planification• Finances et administration• GI/TI	<ul style="list-style-type: none">• Services juridiques• Ressources humaines et développement professionnel• Communications stratégiques et partenariats

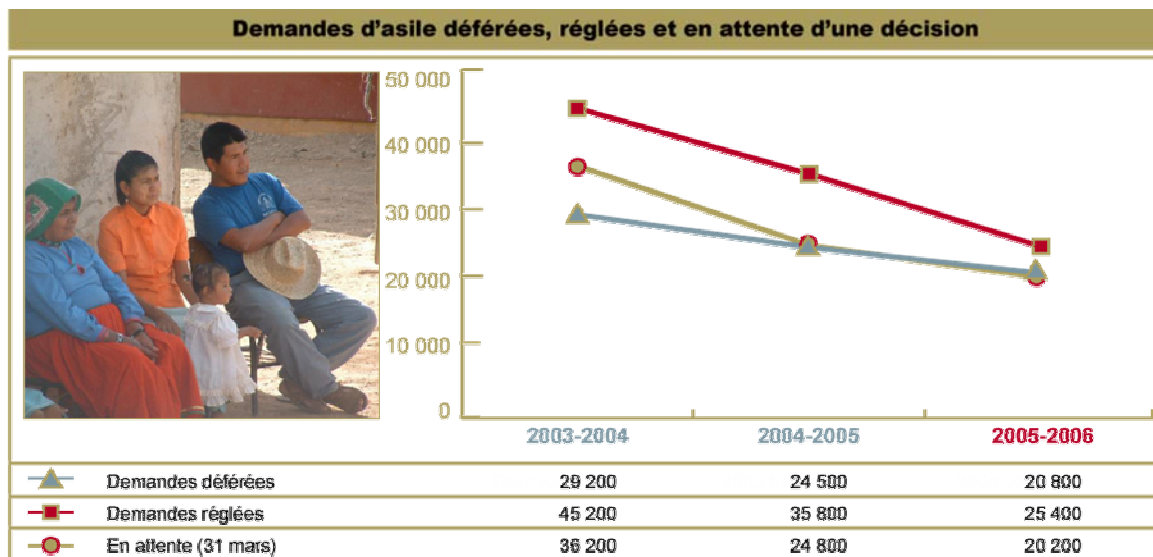
Activité de programme Protection des réfugiés

La Section de la protection des réfugiés (SPR) joue un rôle-clé dans l'exécution de l'activité de programme Protection des réfugiés. La Section rend, en temps opportun, des décisions de qualité relativement aux demandes d'asile présentées par des personnes au Canada. En rendant ces importantes décisions, le Canada respecte ses obligations en tant que signataire d'un certain nombre de conventions internationales sur les droits de la personne. La Section rend également des décisions sur les demandes d'annulation de la qualité de réfugié au sens de la Convention.

Ressources et activités en 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Authorisations totales	Dépenses réelles
84,4	94,2	90,6

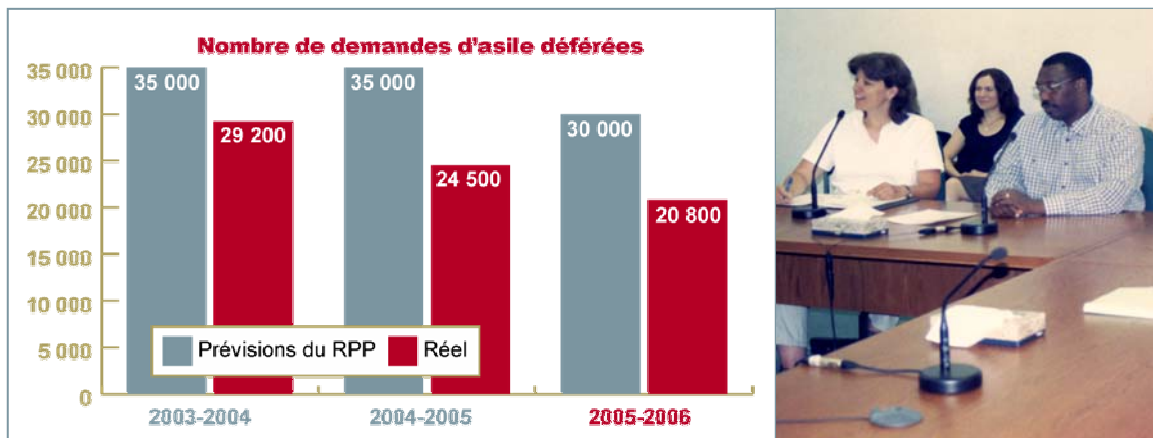
Ressources humaines		
Utilisation prévue	Utilisation réelle	Différence
905	833	(72)



Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nombre de demandes d'asile différées : 20 800

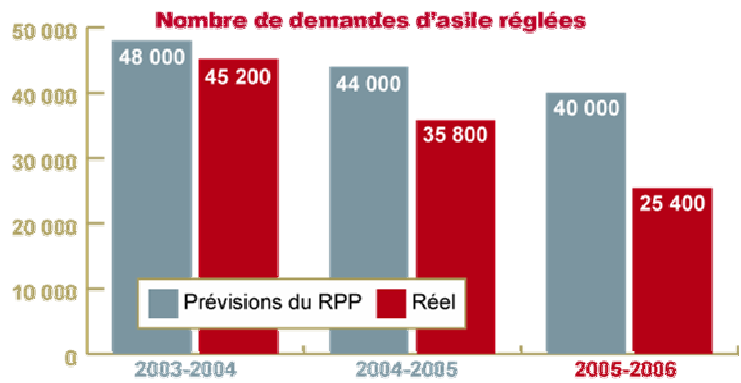
- Ce chiffre représente le deuxième total annuel le moins élevé de l'histoire de la CISR.
- Il s'agit de 31 pour cent de moins que la prévision de 30 000 établie dans le RPP de 2005-2006.
- La réduction du nombre de demandes d'asile différées s'explique principalement par la baisse du nombre de demandes d'asile présentées à la frontière, qui ont diminué de 50 pour cent par rapport à 2004-2005, en partie en raison de l'Entente canado-américaine sur les tiers pays sûrs.
- Principaux pays sources pour ce qui est des demandes d'asile différées : Mexique (3 800), Chine (1 700), et Colombie (1 100).



Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nombre de demandes d'asile réglées : 25 400

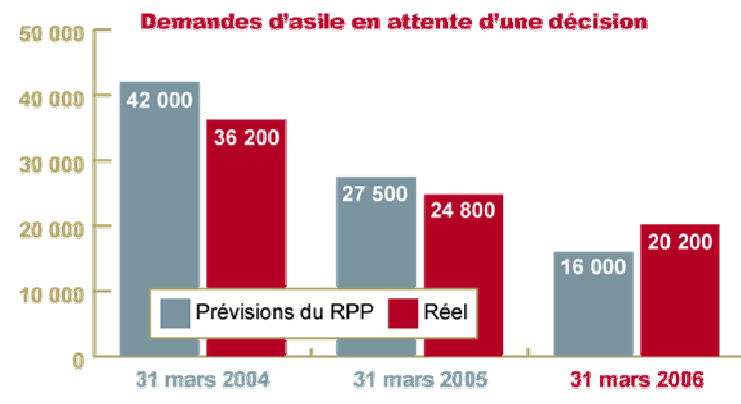
- La prévision de 40 000 établie dans le RPP a été modifiée à 30 000 avant 2005-2006 pour tenir compte du nombre de cas en instance et du nombre prévu de demandes d'asile reçues.
- Cet écart s'explique principalement par le fait que, tout au long de l'année, la Commission a disposé d'un nombre moins élevé que prévu de décideurs et que les cas étaient plus complexes; les retards dans les nominations et le renouvellement des mandats ont contribué au manque à gagner.



Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nombre de demandes d'asile en attente d'une décision : 20 200

- Il s'agit d'une augmentation de 26 pour cent par rapport à la prévision de 16 000 établie dans le RPP de 2005-2006.
- Le nombre de cas en instance depuis longtemps a continué de diminuer, ce qui correspond à la prévision établie dans le RPP de 2005-2006; à la fin de l'année, 70 pour cent des demandes d'asile étaient en attente depuis neuf mois ou moins.



Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Délais moyen de traitement : 12,1 mois

- Il s'agit du délai moyen de traitement le moins élevé en quatre ans. Ce résultat représente une amélioration de 11 pour cent par rapport à l'exercice 2004-2005 et correspond à la prévision établie dans le RPP de 2005-2006.

- La principale raison de cette réduction du délai moyen de traitement : parce qu'en 2004-2005, nous avons réussi à réduire le nombre de cas en instance depuis longtemps (19 mois ou plus), en 2005-2006, il y avait moins de cas complexes en instance depuis longtemps à régler.

Coût moyen par demande d'asile réglée : 3 175 \$

- En 2005-2006, le coût moyen par demande d'asile s'est établi à 3 175 \$, comparativement à 2 500 \$ en 2004-2005. Le coût unitaire par demande d'asile a varié de 1 100 \$, pour les cas traités suivant le processus accéléré, à 4 200 \$, pour les cas complexes.
- L'augmentation du coût moyen par demande d'asile est principalement attribuable aux coûts de transition découlant de la réduction du volume d'activités et du niveau de dotation nécessaire, à une part plus élevée des coûts fixes découlant d'une baisse du nombre de cas, aux augmentations prévues dans les conventions collectives, à l'augmentation du nombre d'activités liées à la réforme du système d'octroi de l'asile ainsi qu'au changement du degré de complexité des cas, car un pourcentage plus important de demandes d'asile ont été réglées à l'issue d'auditions complètes.
- Le coût réel par demande d'asile est supérieur aux 2 200 \$ prévus dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006*, en raison des facteurs susmentionnés. La prévision selon laquelle le coût moyen s'établirait à 2 200 \$ était fondée sur la prévision selon laquelle 40 000 demandes d'asile seraient réglées, alors que le nombre réel de demandes d'asile réglées s'est établi à environ 25 400.
- Le coût par demande d'asile inclut les coûts du processus décisionnel et les coûts des activités connexes, comme la préparation des cas, la recherche, la mise au rôle des audiences, les services juridiques, l'interprétation en langues étrangères, le soutien technologique, les services de traduction ainsi que les coûts du soutien administratif, compte non tenu des frais exceptionnels, comme les coûts de développement du projet du SGCI. Le coût par demande d'asile inclut également une partie des coûts de l'activité de programme Gestion et services généraux, qui sont répartis entre les trois activités de programme liées au processus décisionnel, selon les tendances en matière de dépenses.

Initiatives prévues et résultats obtenus en 2005-2006

Le tableau suivant résume les initiatives prévues, les indicateurs de rendement et les résultats obtenus pour l'activité de programme Protection des réfugiés.

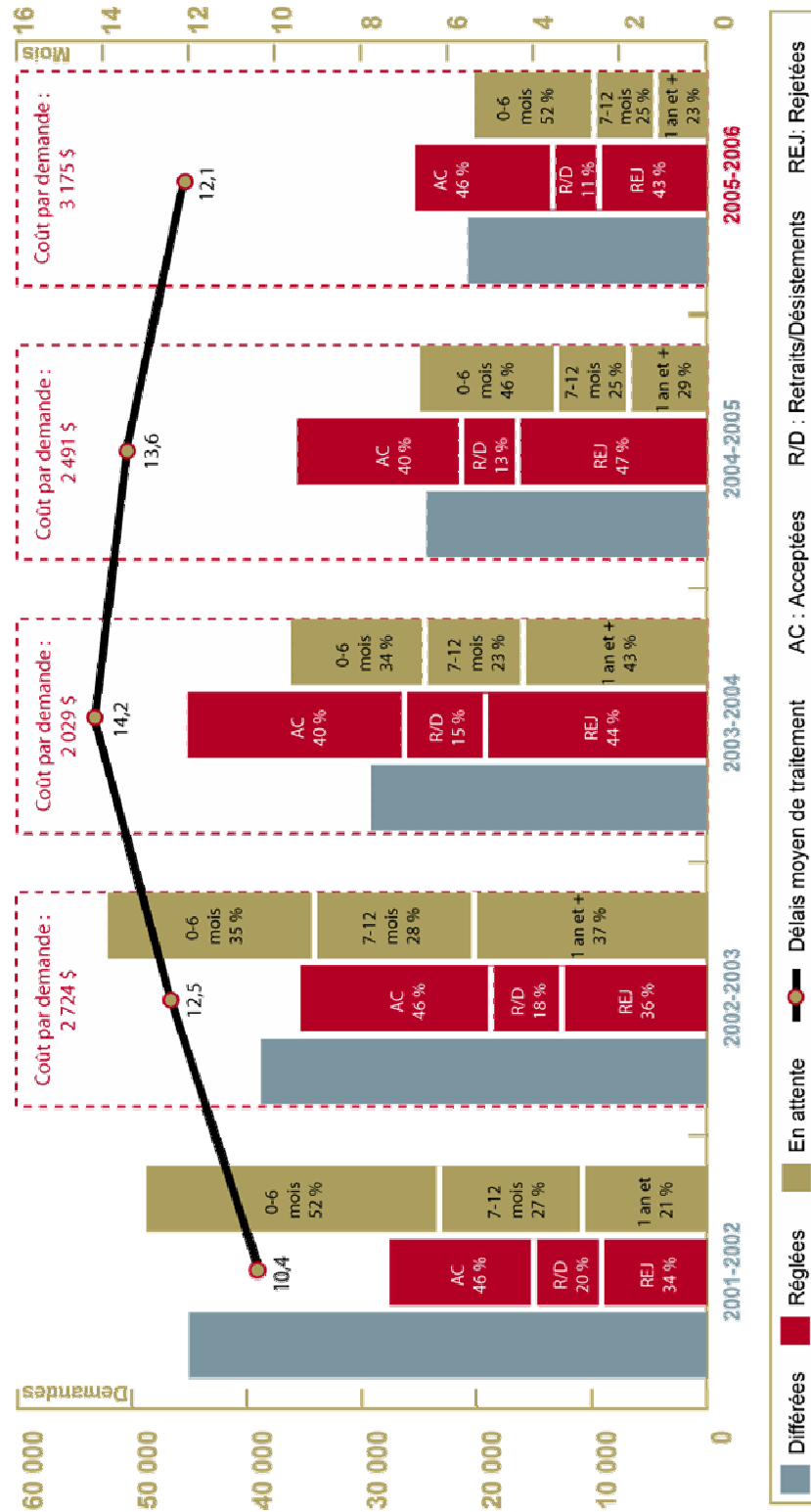
RÉSULTAT STRATÉGIQUE : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi		
Activité de programme Protection des réfugiés - Priorités		
Priorités	Résultats	Indicateurs de rendement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir le prononcé d'un nombre élevé de décisions de haute qualité. ▪ S'assurer que les décisions sont toujours rendues avec équité et conformément à la loi, tout en accroissant l'efficacité. ▪ Réduire le délai de traitement ▪ Accroître l'efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation de la qualité des décisions rendues. ▪ Moins de 1 % de l'ensemble des décisions sont cassées par la Cour fédérale. ▪ Réduction du délai moyen de traitement durant trois années consécutives. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de décisions cassées. ▪ Nombre de demandes d'asile déferées, réglées et en attente d'une décision. ▪ Pourcentage de cas en attente d'une décision depuis longtemps. ▪ Délai de traitement des demandes d'asile.
Protection des réfugiés – Initiatives prévues		
Initiatives prévues	Résultats	
Les décisions sont rendues efficacement : identification de groupes de demandes d'asile à orienter vers un traitement plus rapide; plus précisément, mettre en œuvre l'initiative de la voie rapide afin de traiter plus rapidement les demandes d'asile manifestement fondées ou les demandes d'asile plus simples qui exigent la tenue d'une audience.	La Section de la protection des réfugiés (SPR) a élaboré et mis en œuvre la Politique de la voie rapide, qui permet de traiter en priorité les demandes d'asile simples en vue de les régler dans un délai de deux à quatre mois. La Section statue sur ces demandes d'asile à l'issue d'une entrevue tenue dans le cadre du processus accéléré ou d'une courte audition.	
Offrir un programme exhaustif de formation et de perfectionnement professionnel pour appuyer la mise en œuvre des changements aux processus d'audience et de gestion des cas, y compris une formation ciblée sur le prononcé de vive voix des décisions.	<p>Nous avons amélioré la qualité des décisions; nous avons aussi renforcé la capacité des commissaires à rendre des décisions de vive voix, accru l'efficacité et réduit le délai moyen de traitement, en dotant les commissaires d'outils leur permettant de fournir, efficacement et en temps opportun, des motifs de décision écrits de grande qualité. Nous avons également fait en sorte que les commissaires soient plus sensibles aux différences culturelles, ce qui contribue à l'atteinte de l'objectif de rendre des décisions avec équité; nous avons formé les commissaires dans le but d'améliorer leur approche à l'égard de la tenue d'audiences équitables et les avons sensibilisés davantage aux normes de conduite élevées qu'ils sont tenus de respecter ainsi qu'à tous les aspects liés à l'équité dans les audiences.</p> <p>La CISR a élaboré et mis en œuvre la stratégie d'apprentissage et de perfectionnement, qui a permis d'établir des priorités d'apprentissage comme la formation liée aux activités qui se déroulent dans la salle d'audience, l'évaluation de la crédibilité dans les motifs, des ateliers axés sur le prononcé de vive voix des décisions ainsi que la clarté et la concision des motifs.</p>	
Élaborer des guides jurisprudentiels afin d'aider les décideurs à trancher des questions de fond et de procédure dans les cas dont ils sont saisis, en tirant profit de l'expérience acquise dans l'élaboration de guides jurisprudentiels pour les demandeurs d'asile du Costa Rica.	Des guides jurisprudentiels et des décisions à caractère persuasif ont continué d'être utilisés comme outils destinés à promouvoir la cohérence et la qualité au sein de la Section de la protection des réfugiés. Nous avons rendu une décision à caractère persuasif qui concerne les cas de la Colombie.	

Protection des réfugiés – Initiatives prévues

Initiatives prévues	Résultats
Continuer de participer au Groupe de travail des renseignements sur les pays d'origine du Groupe des consultations intergouvernementales (GCI) dans le but général de s'assurer que le processus décisionnel de la CISR dispose de produits de recherche de pointe, de qualité, fiables et exacts.	La CISR a continué de participer au Groupe de travail des renseignements sur les pays d'origine du GCI, en échangeant des renseignements de manière continue et en participant aux activités du groupe de travail, ce qui lui a permis de constituer des réseaux. La CISR s'est également penchée sur des enjeux clés comme l'assurance de la qualité et les normes relatives au délai consacré à la recherche sur les pays d'origine.
Restructurer les réseaux géographiques nationaux de décideurs et d'employés affectés à la préparation des cas et aux audiences et tenir des séances thématiques d'assurance de la qualité afin de promouvoir l'échange et l'utilisation cohérente des dossiers d'information sur les droits de la personne, en mettant l'accent sur des pays précis, et non sur des régions géographiques.	Les réseaux géographiques nationaux ont été restructurés et divisés en quatre groupes de discussion nationaux, afin de favoriser le partage de renseignements plus ciblés sur des pays particuliers et d'orienter la production de cartables nationaux de documentation sur les pays d'origine, aux fins d'utilisation dans le traitement des demandes d'asile.
Tirer profit des points forts des homologues de la communauté internationale pour élaborer un programme de recherche stratégique et ciblé sur le terrain visant à répondre aux besoins en information les plus pressants des décideurs de la CISR.	La CISR continue d'examiner la possibilité de mettre en œuvre un programme de recherche ciblé sur le terrain, en effectuant des consultations suivies avec ses partenaires internationaux.
Recevoir fréquemment les délégations d'homologues européens ou autres qui recueillent des renseignements sur les pays d'origine pour les besoins de l'octroi de l'asile.	La CISR a continué de partager avec ses homologues, notamment avec des délégations provenant de la Fédération de Russie, des États-Unis et de Hong Kong, ses pratiques exemplaires ainsi que ses initiatives visant à accroître l'efficacité.
Définir les stratégies favorisant l'efficacité pour répondre aux tendances nouvelles décelées dans les demandes d'asile.	Grâce à l'analyse des types de demandes d'asile et à l'identification, en début de processus, des besoins en matière d'information, la Direction générale des opérations a continué de soutenir la SPR dans le traitement par la voie rapide et la catégorisation appropriée des cas.
Élaborer des approches novatrices pour préparer plus rapidement les cas en vue de l'audience tout en continuant d'assurer l'équité.	Des mesures ont été prises pour faire progresser la production de cartables nationaux de documentation sur les pays d'origine, afin de faciliter la communication d'éléments de preuve pertinents et cohérents à l'échelle nationale.
Assurer le contrôle du transfert administratif des dossiers entre les régions afin de mieux adapter les ressources aux besoins de la charge de travail et d'utiliser de façon optimale les installations de vidéoconférence.	Le transfert administratif des dossiers entre les régions a été contrôlé, dans le but d'utiliser de manière optimale les ressources régionales disponibles.
Mettre en place de nouveaux outils technologiques pour permettre la transmission électronique des formulaires de renseignements personnels, la transmission électronique de documents à l'appui des cas et l'exécution d'autres fonctions à l'appui de la gestion des cas, depuis le déferé jusqu'au règlement.	Les modules 2 et 3 du Système de gestion des cas intégré ont été mis en œuvre.
Continuer de participer à l'établissement de la jurisprudence et de partager les décisions entre les décideurs.	Le partage des décisions favorise un processus décisionnel de grande qualité ainsi que l'équité et la cohérence des décisions.

Protection des réfugiés - Graphique principal

Ce graphique fournit des renseignements détaillés et offre une comparaison de ses principales activités au cours des dernières années. On y présente le nombre de demandes d'asile déferées, réglées et en attente, le délai de traitement, le coût par demande d'asile et les résultats.



Activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention

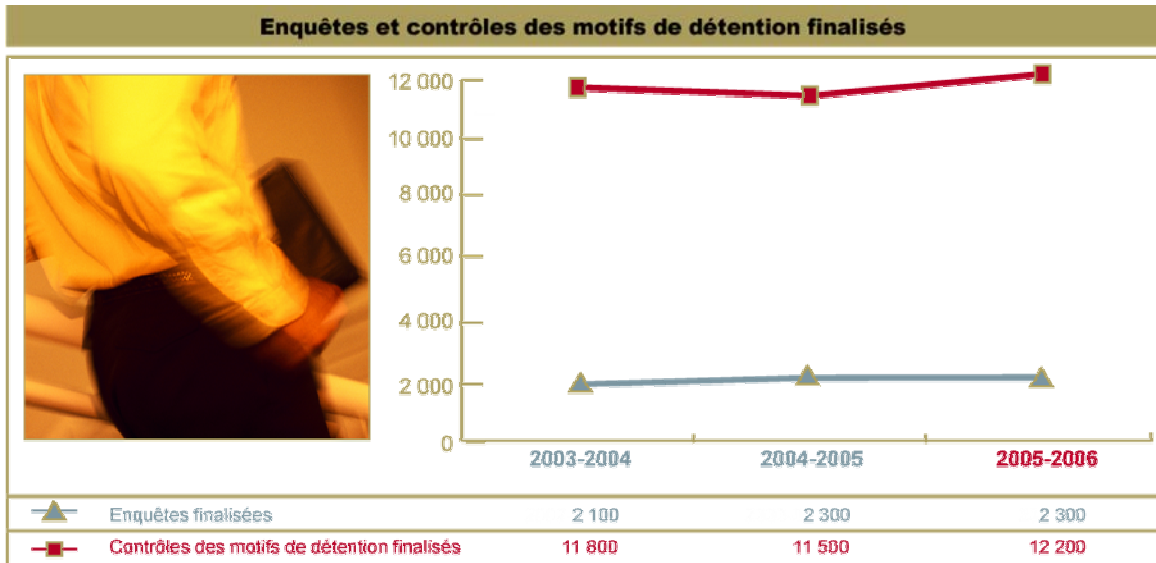
La Section de l'immigration (SI) joue un rôle clé dans l'exécution de l'activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention. Elle tient des enquêtes sur les étrangers ou les résidents permanents qui cherchent à entrer au Canada ou qui y sont déjà et qui sont considérés interdits de territoire; elle procède également au contrôle des motifs de détention des étrangers ou des résidents permanents détenus pour des raisons d'immigration.

Aux termes de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, la Section doit contrôler les motifs justifiant le maintien en détention de l'intéressé dans les 48 heures suivant le début de sa détention ou dans les meilleurs délais par la suite (à moins que l'ASFC n'ait déjà remis l'intéressé en liberté ou qu'elle ne l'ait déjà renvoyé dans les 48 heures). La SI doit aussi procéder à un nouveau contrôle des motifs du maintien en détention au moins une fois dans les sept jours qui suivent le contrôle et au moins une fois tous les trente jours suivant le contrôle précédent. La décision est généralement rendue le jour même où le cas est entendu.

Ressources et activités en 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Authorisations totales	Dépenses réelles
14,9	11,3	10,4

Ressources humaines		
Utilisation prévue	Utilisation réelle	Différence
80	83	3



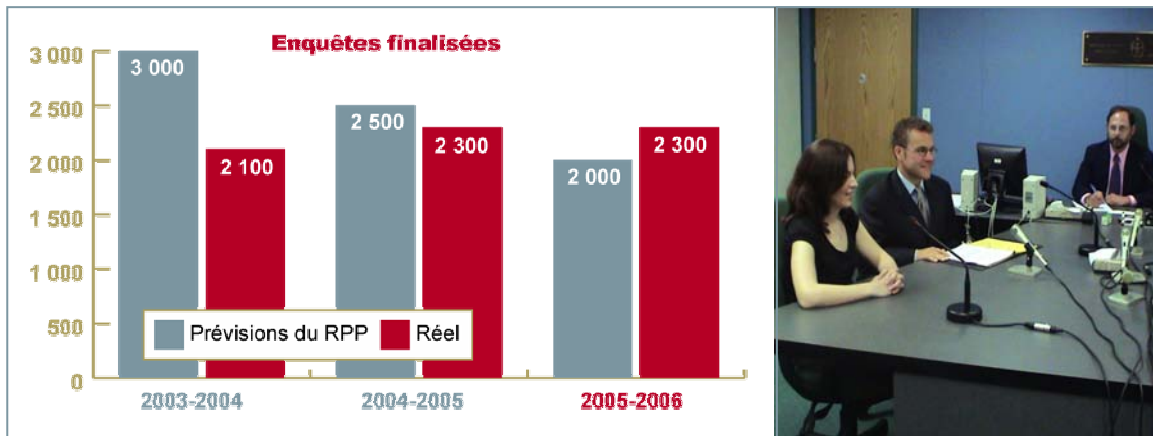
Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nombre d'enquêtes finalisées : 2 300

- Il s'agit d'une augmentation de 15 pour cent par rapport à la prévision de 2 000 établie dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006* et d'un résultat conforme à l'ensemble des volumes moins importants connus avant la mise en œuvre de la LIPR en juin 2002.

Décisions rendues

- 71 pour cent des décisions ont entraîné la prise d'une mesure de renvoi parce que l'intéressé a été jugé interdit de territoire.
- 3 pour cent des décisions ont permis à des personnes d'entrer ou de séjourner au Canada.
- 5 pour cent des décisions ont entraîné le retrait de l'interdiction de territoire alléguée par l'ASFC à l'audience.
- 21 pour cent des personnes qui ont reçu des avis de convocation à une audience ont omis de se présenter, et les cas ont été classés.



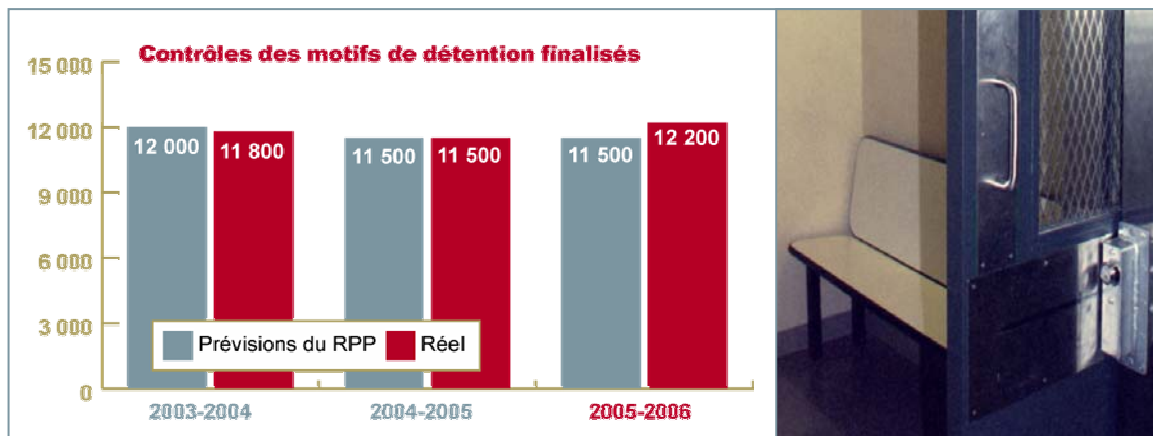
Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nombre de contrôles des motifs de détention finalisés : 12 200

- L'ASFC a présenté 12 330 demandes de contrôle des motifs de détention.
- De ce nombre, 12 200 ont été finalisées; il s'agit d'une augmentation de 6 pour cent par rapport à la prévision de 11 500 établie dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006*.

Décisions rendues

- 75 pour cent des décisions ont entraîné le maintien de la détention.
- 18 pour cent des décisions ont entraîné une offre de mise en liberté, sous réserve de certaines conditions.
- 4 pour cent des décisions ont entraîné une offre de mise en liberté sans conditions.
- 3 pour cent des décisions ont entraîné des modifications aux conditions imposées aux personnes mises en liberté.



Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Coût moyen par enquête finalisée : 1 015 \$
Coût moyen par contrôle des motifs de détention finalisé : 710 \$

- Les coûts susmentionnés sont légèrement inférieurs aux coûts moyens de l'exercice 2004-2005, qui s'établissaient à 1 050 \$ pour une enquête et à 720 \$ pour un contrôle des motifs de détention. La diminution du coût moyen est principalement attribuable au coût ponctuel relié aux locaux pris en compte en 2004-2005. Dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006*, le coût prévu s'établissait à 1 200 \$ par enquête et à 700 \$ par contrôle des motifs de détention. La réduction du coût moyen est principalement attribuable à des coûts de traduction moindres que prévu.
- Les coûts par enquête et par contrôle des motifs de détention incluent les coûts du processus décisionnel et les coûts des activités connexes, comme la préparation des cas, la recherche, la mise au rôle des audiences, les services juridiques, l'interprétation en langues étrangères, le soutien technologique, les services de traduction ainsi que le soutien administratif. Ces coûts incluent également une partie des coûts de l'activité de programme Gestion et services généraux, qui sont répartis entre les trois autres activités de programme liées au processus décisionnel, selon les tendances en matière de dépenses.

Initiatives prévues et résultats obtenus en 2005-2006

Le tableau suivant résume les initiatives prévues, les indicateurs de rendement et les résultats obtenus pour l'activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi

Activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention - Priorités

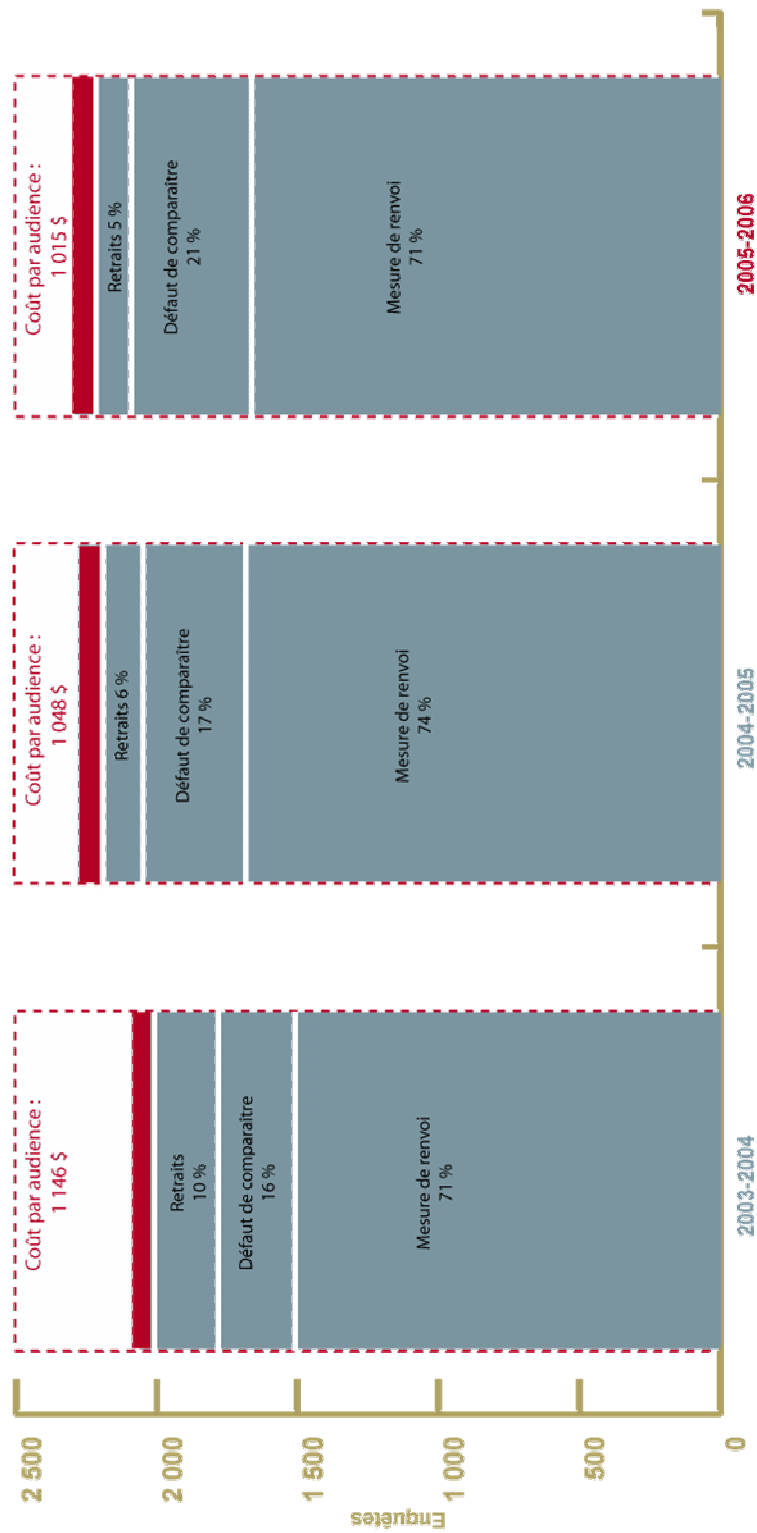
Priorités	Résultats	Indicateurs de rendement
<ul style="list-style-type: none"> Miser sur l'expérience acquise jusqu'à ce jour afin de continuer à rendre, avec équité et efficacité, des décisions de qualité, conformément à la loi. 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'enquêtes et de contrôles des motifs de détention finalisés. Qualité et cohérence dans le processus décisionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Compétence des décideurs Nombre d'enquêtes finalisées Nombre de contrôles des motifs de détention finalisés

Enquêtes et contrôles des motifs de détention – Initiatives prévues

Initiatives prévues	Résultats
Promouvoir des partenariats de travail avec les autres sections de la Commission et les bureaux régionaux pour maintenir l'information et les services nécessaires au prononcé de décisions équitables et de qualité.	Des relations régulières suivies ont été entretenues grâce à des réunions et à des discussions informelles dans les bureaux régionaux et au siège, afin de maintenir l'information et d'optimiser les services nécessaires au prononcé de décisions équitables et de qualité.
Examiner la possibilité de mettre en application un système visant à rationaliser le processus d'enquête selon la complexité des cas.	Diverses réunions ont été tenues relativement à la rationalisation du processus d'enquête. La Section continue de recueillir de l'information relativement à ce projet.
Continuer d'investir dans le perfectionnement et l'encadrement des décideurs en axant la formation et les outils sur les nouveaux enjeux.	Les commissaires de la SI ont continué de recevoir de la formation sur la sécurité en général et sur la sécurité des renseignements très secrets, plus précisément en ce qui a trait à l'article 86 de la LIPR. De la formation a également été donnée sur la <i>Loi sur la citoyenneté</i> . Des séances consacrées aux mises à jour de la jurisprudence récente ont été tenues et, au cours de leurs téléconférences mensuelles, les commissaires de la SI ont discuté des nouveaux enjeux d'intérêt national. De la formation a aussi été donnée sur les politiques et les procédures (art. 86 de la LIPR – demandes visant l'interdiction de divulgation des renseignements). Les « forums des commissaires », tenus régulièrement, ont contribué à promouvoir la cohérence et la qualité dans le processus décisionnel. Le Guide des procédures de la Section de l'immigration a en outre été publié, distribué et affiché sur le site Web de la CISR et sur Infonet.
Continuer à faire le suivi de la structure et de la charge de travail des bureaux régionaux et explorer toutes les options qui favoriseront l'efficacité des services en assurant la qualité accrue de la collecte de données.	La SI a cerné les meilleures approches potentielles en matière de gestion de la charge de travail et d'identification des cas afin de continuer à gérer les enjeux particuliers. Diverses études ont été réalisées afin d'analyser les tendances en matière de vidéoconférence. L'utilisation de la vidéoconférence a été maximisée. Nous avons soutenu le déménagement des commissaires de Toronto dans de nouveaux bureaux.
Améliorer l'analyse des tendances, des nouveaux enjeux ainsi que des coûts pour assurer une dotation adéquate et les outils nécessaires voulus pour gérer la charge de travail.	La Section a continué d'améliorer ses outils en matière de technologie de l'information, ce qui lui a permis de mieux dégager les tendances et de mieux identifier les coûts associés aux opérations. Les nouveaux enjeux ainsi que les renseignements qui présentent un intérêt pour la Section ont été présentés et ont fait l'objet de discussions au cours de téléconférences nationales; ces renseignements ont ensuite été partagés avec le reste de l'organisation.
Mettre en valeur les pratiques exemplaires et accroître les échanges entre les régions afin de partager l'expertise, en offrant des possibilités de formation et de perfectionnement.	Des téléconférences nationales ont été tenues régulièrement avec les directeurs régionaux, au cours desquelles les pratiques ont fait l'objet de discussions. Un comité responsable de la gestion des formulaires a été mis sur pied afin d'assurer une meilleure cohérence à l'échelle nationale. Des commissaires ont siégé dans divers bureaux régionaux, ce qui leur a permis de partager leurs pratiques avec leurs collègues.

Immigration - Graphique principal des enquêtes

Ce graphique fournit de l'information détaillée et offre une comparaison des principales activités au cours des dernières années. On y présente le nombre d'enquêtes finalisées, une ventilation et le coût par audience.



Permission d'entrer/de demeurer au Canada : 3 % en 2003-2004, 2004-2005 et 2005-2006

Immigration - Graphique principal des contrôles des motifs de détention

Ce graphique fournit de l'information détaillée et offre une comparaison des principales activités au cours des dernières années. On y présente le nombre de contrôles des motifs de détention finalisés, une ventilation et le coût par contrôle.



Activité de programme

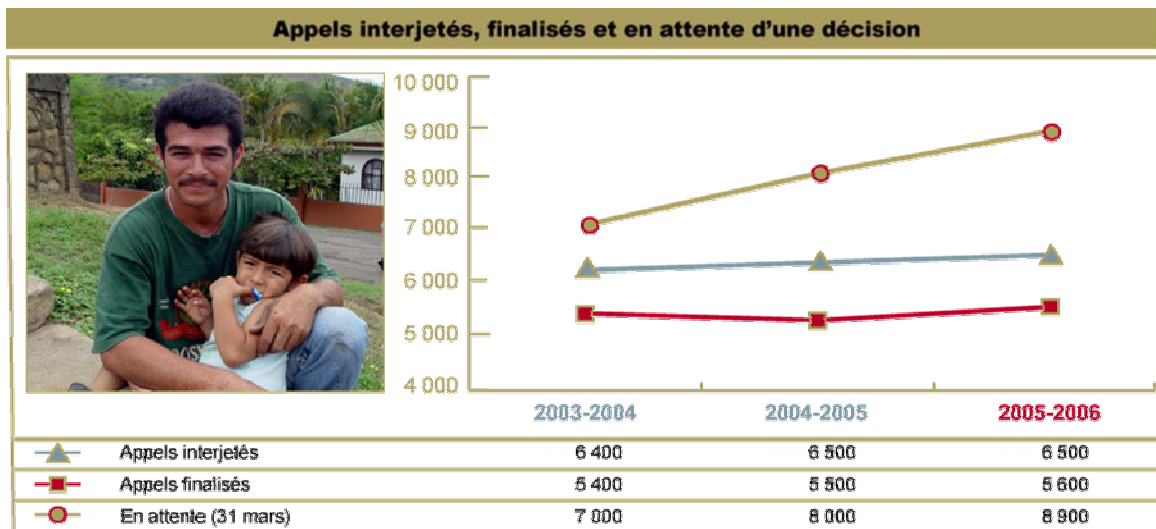
Appels en matière d'immigration

La Section d'appel de l'immigration (SAI) joue un rôle clé dans l'exécution de l'activité de programme Appels en matière d'immigration. La Section statue sur les appels liés à des demandes de parrainage refusées par CIC, statue sur les appels interjetés contre des mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés au sens de la Convention et d'autres personnes protégées, et contre des titulaires de visa de résident permanent qui, selon la décision d'un agent de CIC en poste à l'extérieur du Canada, n'ont pas respecté leur obligation de résidence. La Section statue aussi sur les appels interjetés par le ministre relativement à des décisions de la Section de l'immigration rendues à l'issue d'enquêtes.

Ressources et activités en 2005-2006

Ressources financières (en millions de dollars)		
Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
12,6	12,1	11,7

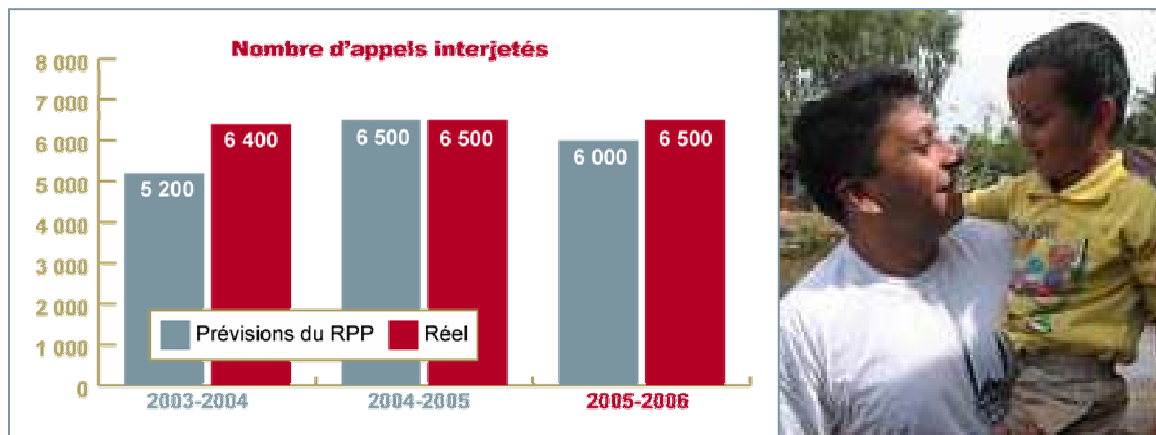
Ressources humaines		
Utilisation prévue	Utilisation réelle	Différence
115	119	4



Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nombre d'appels interjetés : 6 500

- Il s'agit de 8 % de plus que la prévision établie dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006.
- Le nombre élevé d'appels interjetés en 2005-2006 s'inscrit dans la tendance qui se dessine depuis les exercices 2004-2005 et 2003-2004.
- Le nombre élevé d'appels interjetés s'explique principalement par une augmentation du nombre d'appels en matière de parrainage.



Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

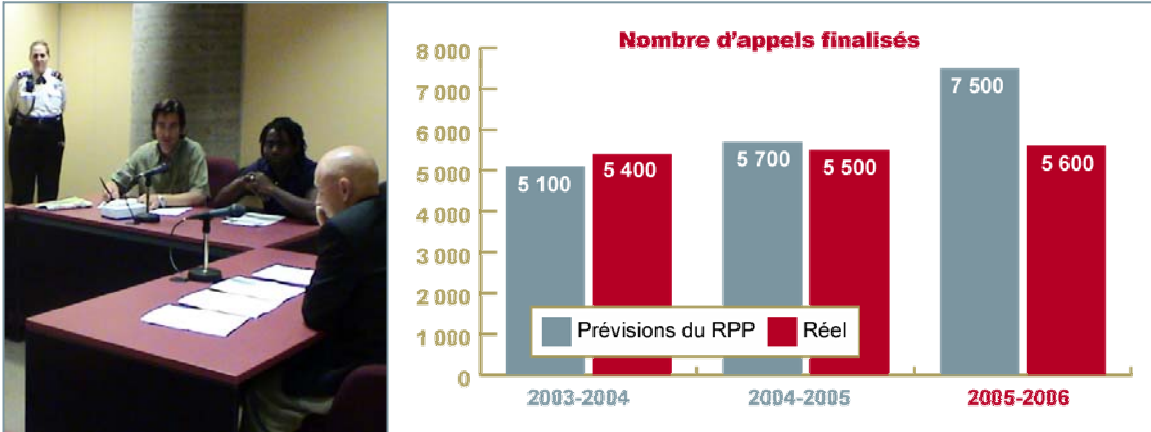
Nombre d'appels finalisés : 5 600

- Il s'agit du nombre d'appels le plus élevé de toute l'histoire de la CISR.
- La productivité élevée et constante des commissaires a contribué au niveau de rendement soutenu. Le recours accru au mode alternatif de règlement des litiges et à l'examen en début de processus, les deux principaux mécanismes utilisés par la CISR pour gérer la charge de travail liée aux appels en matière d'immigration, ont également contribué à améliorer la productivité.
- Malgré une augmentation de la productivité, le nombre d'appels finalisés a été inférieur de 25 % à la prévision établie dans le RPP de 2005-2006.
- L'écart entre les résultats obtenus et les prévisions s'explique principalement par le fait que la prévision établie dans le RPP de 2005-2006 était tributaire de l'augmentation de l'effectif des commissaires, qui n'a pas eu lieu; les retards dans les nominations et renouvellements de mandat des décideurs dans tous les bureaux régionaux ont aussi contribué à cet écart.

Décisions rendues

Des 5 600 appels finalisés en 2005-2006 :

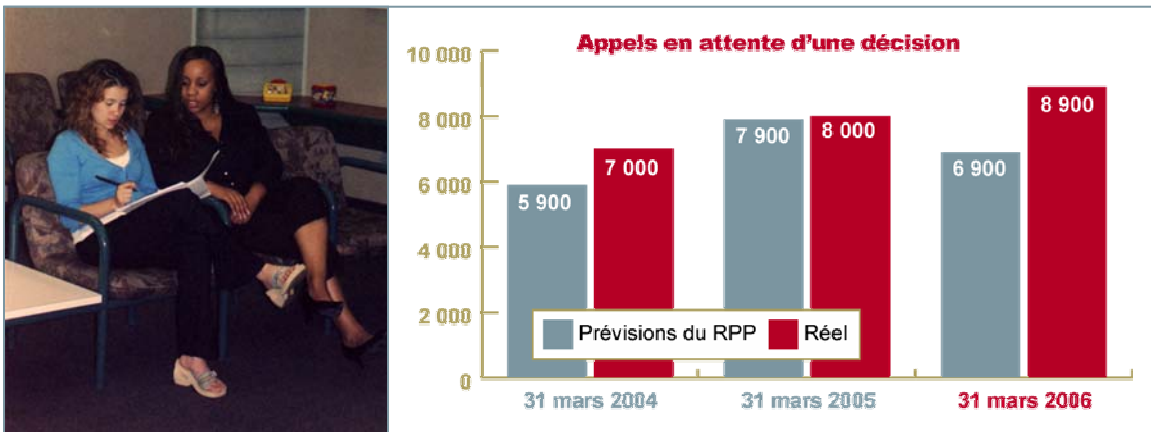
- 40 pour cent ont été accueillis;
- 31 pour cent ont été rejetés;
- 29 pour cent ont été retirés par l'appelant ou leur désistement a été prononcé par la CISR.



Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Nombre d'appels en attente d'une décision : 8 900

- Il s'agit d'une augmentation de 29 pour cent par rapport à la prévision établie dans le RPP de 2005-2006.
- Cette augmentation s'explique principalement par le fait que le nombre d'appels interjetés a, pour une troisième année d'affilée, été supérieur au nombre d'appels finalisés; la proportion du nombre d'appels finalisés par rapport au nombre d'appels interjetés a été de 86 pour cent en 2005-2006.



Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Coût par appel finalisé : 1 865 \$

- En 2005-2006, le coût moyen par appel finalisé a été légèrement inférieur à ce qu'il a été en 2004-2005, où il s'était établi à 1 975 \$, en raison surtout des coûts de traduction moindres. Le coût unitaire moyen par appel a varié de 1 700 \$ pour les appels sur les mesures de renvoi à 2 000 \$ pour les appels sur l'obligation de résidence et les appels en matière de parrainage.
- Le coût moyen par appel finalisé est supérieur à la prévision de 1 700 \$ établie dans le *Rapport sur les plans et les priorités de 2005-2006* en raison d'une part plus élevée des coûts fixes attribuables à la réduction du volume d'appels finalisés. La prévision d'un coût unitaire moyen de 1 700 \$ était fondée sur une projection de 7 500 appels finalisés, alors que le nombre réel d'appels finalisés s'est établi à environ 5 600 appels.
- Le coût par appel inclut les coûts du processus décisionnel et les coûts des activités connexes, comme la préparation des cas, la recherche, la mise au rôle des audiences, les services juridiques, l'interprétation en langues étrangères, le soutien technologique, les services de traduction ainsi que le soutien administratif, mais il exclut les éléments extraordinaires, comme les coûts de développement du projet du SGCI. Ce coût inclut également une partie des coûts de l'activité de programme Gestion et services généraux, qui sont répartis entre les trois activités de programme liées au processus décisionnel, selon les tendances en matière de dépenses.

Innitiatives prévues et résultats obtenus en 2005-2006

Le tableau suivant résume les initiatives prévues, les indicateurs de rendement et les résultats obtenus pour l'activité de programme Appels en matière d'immigration.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi

Activité de programme Appels en matière d'immigration - Priorités

Priorités	Résultats	Indicateurs de rendement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation plus efficace des appelants et des conseils aux procédures de la CISR. ▪ Approche systématique intégrée à la cohérence qui assure la clarté du processus décisionnel, respecte l'indépendance des décideurs et fournit des moyens efficaces pour repérer et examiner les points à clarifier. ▪ Gestion efficace visant à accroître le rendement des commissaires par le biais d'évaluations de rendement efficaces, de la formation par encadrement et du perfectionnement professionnel ciblé. ▪ Échange dynamique entre les bureaux régionaux qui donnera lieu à des idées novatrices et à des améliorations. ▪ Capacité de gestion afin d'évaluer l'efficacité de diverses initiatives de gestion des cas et de planifier de façon stratégique l'incidence de la charge de travail et des tendances sur la SAI. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A favorisé une participation plus efficace des parties grâce aux communications avec les conseils des appelants et des ministres, particulièrement dans le cadre des réunions des comités consultatifs régionaux de la SAI et du Comité consultatif sur les pratiques et les procédures de la CISR. ▪ Augmentation de la qualité et de la cohérence dans le processus de traitement des cas par les commissaires grâce aux réunions mensuelles des commissaires, au perfectionnement professionnel ciblé dans les bureaux régionaux et au soutien coordonné des Services juridiques. ▪ Augmentation de la productivité et de la qualité des commissaires grâce aux évaluations de rendement efficaces, à la rétroaction et à l'encadrement offert aux commissaires. ▪ Amélioration continue et promotion des pratiques exemplaires et cohérence dans les approches utilisées pour traiter tous les aspects liés au traitement des appels grâce aux réunions fréquents et systématiques tenues dans les bureaux régionaux afin de cerner les questions préoccupantes et de partager l'information. ▪ Lancement du Plan d'innovation à la SAI comportant un projet de transformation majeur, de vastes consultations et des propositions importantes de changement. ▪ Amélioration des rapports et analyses statistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'appels finalisés. ▪ Délai moyen de traitement. ▪ Processus de gestion des cas améliorés ▪ Décideurs très compétents et de qualité. ▪ Rétroaction des intervenants et des conseils des intervenants et des ministres. ▪ Nombre de contrôles judiciaires accueillis par la Cour fédérale et motifs donnés dans ces cas.

Appels en matière d'immigration – Initiatives prévues

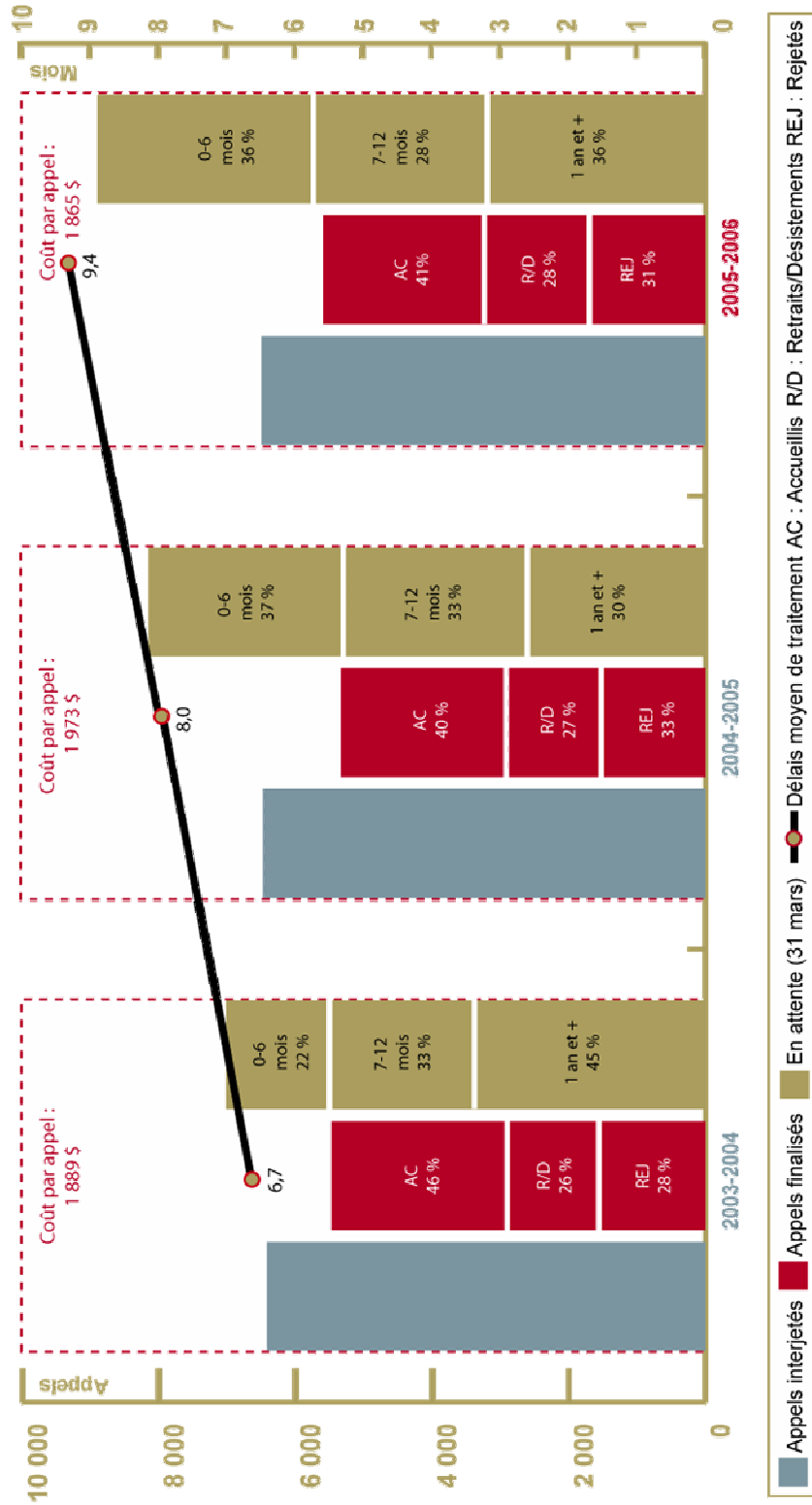
Initiatives prévues	Résultats
<p>Mettre l'accent sur le perfectionnement professionnel des décideurs, dont un domaine clé sera le savoir-faire culturel.</p>	<p>Séances mensuelles de perfectionnement professionnel à l'intention des commissaires, consacrées à divers sujets et faisant le point sur la jurisprudence – y compris deux séances nationales de perfectionnement professionnel par vidéoconférence.</p> <p>Une séance nationale par vidéoconférence portait sur le savoir-faire culturel et la seconde, sur les mariages musulmans et le droit étranger probant. Deux séances régionales ont traité des questions de diversité interculturelle du point de vue des pratiques exemplaires en salle d'audience.</p> <p>Les priorités en matière de formation ont été établies dans le cadre de la stratégie d'apprentissage et de perfectionnement de la CISR, en consultation avec les gestionnaires.</p>

Initiatives prévues	Résultats
<p>Fournir une formation en gestion, adaptée aux commissaires gestionnaires et au contexte unique de la gestion des décideurs. Une gestion efficace augmentera le rendement des commissaires — par le biais d'évaluations de rendement efficaces, d'un bon encadrement et d'un perfectionnement professionnel ciblé.</p>	<p>Les vice-présidents adjoints et le commissaire coordonnateur rencontrent chaque semaine le vice-président afin de discuter des enjeux et des réponses stratégiques, d'assurer la cohérence entre les bureaux régionaux, des pratiques exemplaires, etc.</p> <p>Le perfectionnement en gestion et en leadership est un pilier clé de la nouvelle stratégie d'apprentissage et de perfectionnement de la CISR. Les commissaires gestionnaires ont reçu de la formation sur l'importance des compétences et sur leur pertinence dans le cadre des évaluations du rendement ainsi que sur l'évaluation des compétences et du rendement des commissaires.</p>
<p>Continuer d'appliquer le projet sur la cohérence par le biais d'une approche proactive à l'élaboration de la documentation sur les décisions de la SAI et de la Cour fédérale en ce qui a trait à la nouvelle Loi, en mettant l'accent sur le perfectionnement professionnel et les efforts concertés entre le Service du perfectionnement professionnel, les Services juridiques et l'équipe de gestion de la SAI afin de favoriser l'identification à un stade précoce des enjeux juridiques et une réponse proactive.</p>	<p>Les Services juridiques et les commissaires gestionnaires ont continué de surveiller l'application des dispositions législatives et des décisions connexes de la Cour fédérale afin de cerner les nouveaux enjeux, de fournir un perfectionnement professionnel ciblé et de régler les problèmes de cohérence.</p> <p>Les réunions mensuelles des commissaires étaient axées sur les pratiques exemplaires et sur la cohérence relativement à d'importantes questions de procédure.</p> <p>Un nouveau domaine – les appels sur l'obligation de résidence – a été examiné dans le cadre d'une séance nationale d'analyse des enjeux.</p> <p>Une réunion nationale du personnel et des commissaires a permis d'examiner les processus de gestion des cas de chaque bureau régional aux fins d'élaboration des exigences de fonctionnement du SGCI.</p>
<p>Continuer d'élaborer des guides d'information en langage clair à l'intention des appelants non représentés et à offrir des séances d'information aux conseils des appelants, d'un bout à l'autre du pays, afin d'améliorer l'accessibilité et la participation efficace des parties et des conseils.</p>	<p>Un nouveau guide portant sur les appels sur l'obligation de résidence a été finalisé, distribué et affiché sur le site Web de la CISR.</p>
<p>Maintenir une relation constructive avec les intervenants et recevoir de la rétroaction externe sur les pratiques et les procédures de la part de l'ASFC et de CIC ainsi que des conseils des appelants prenant part aux comités consultatifs régionaux.</p>	<p>La SAI a maintenu ses comités consultatifs régionaux auxquels participent des représentants des conseils des appelants et des conseils du ministre – tribune efficace pour soulever des enjeux de manière transparente et accroître la collaboration et la communication entre la SAI et les conseils, tant des appelants que du ministre.</p> <p>La séance de remue-méninges a permis à la SAI de rencontrer des conseils des appelants et du ministre pour discuter de moyens d'améliorer les processus et le fonctionnement du bureau de la SAI à Toronto.</p> <p>Le Plan d'innovation à la SAI a permis la tenue de consultations externes approfondies s'appuyant sur un solide fondement - les comités consultatifs de la SAI.</p>
<p>Se concentrer sur le maintien d'un nombre élevé de décisions finalisées et sur la réduction du nombre d'appels en attente d'une décision ainsi que sur des initiatives soutenues d'amélioration de la gestion des cas, et sur l'intégration accrue de mesures de la qualité, de la cohérence et de l'efficacité.</p>	<p>Nombre record de cas finalisés (5 600).</p> <p>Le Plan d'innovation à la SAI, amorcé à l'automne 2005, réexamine les méthodes de traitement des appels de la SAI en vue de transformer celle-ci en un tribunal plus souple et plus proactif qui cherche à régler, dans les plus brefs délais, le plus de cas possible sans audience, tout en maintenant l'équité.</p> <p>Des mesures ont été mises en œuvre avant la publication du Rapport sur l'innovation à la SAI en mars 2006 – par exemple, l'envoi d'une lettre à l'appelant afin de confirmer qu'il est prêt à procéder et l'exercice d'un suivi approprié par la SAI.</p>
<p>Se concentrer sur l'utilisation accrue et l'amélioration des initiatives en matière de gestion des cas — l'examen initial et la catégorisation des cas.</p>	<p>En plus de mettre l'accent sur le mode alternatif de règlement des litiges (MARL) et l'examen en début de processus, la SAI s'est concentrée, de façon plus générale, sur l'examen initial et la catégorisation des cas afin d'augmenter le nombre d'appels finalisés à l'extérieur de la salle d'audience.</p> <p>Malgré une pénurie de commissaires pour traiter la charge de travail croissante, chaque bureau régional a examiné ses pratiques de mise au rôle et ses diverses catégories de cas afin d'accroître l'efficacité.</p>

Initiatives prévues	Résultats
Continuer de consolider et d'élargir le recours au MARL, y compris l'ajout d'autres types de cas, lorsque c'est approprié.	En 2005-2006, un nombre considérablement plus élevé d'appels (34 %) ont fait l'objet du MARL, comparativement à l'exercice précédent (28 %).
Régler un plus grand nombre d'appels sans tenir d'audience, lorsque c'est approprié.	Au nombre des appels réglés, 45 % l'ont été sans audience, comparativement à 50 % l'an dernier – en partie à cause du faible taux de règlement des cas du MARL et d'une diminution de certains types de cas ayant fait l'objet d'un examen en début de processus.
Utiliser des outils de surveillance et de création de rapports efficaces pour gérer les diverses initiatives en matière de gestion des cas, y compris terminer le développement de systèmes de suivi et d'établissement de rapports statistiques pour le MARL et l'examen en début de processus, des rapports sur la charge de travail des commissaires et d'autres rapports de suivi.	Le principal rapport de la SAI a été révisé pour mieux répondre aux besoins de la gestion. Le rapport révisé établit un système d'établissement de rapports statistiques pour les cas orientés vers le MARL. D'autres outils et rapports de suivi seront envisagés et disponibles en ligne, au fur et à mesure que le SGCI amorcera son développement à la SAI.
Réunir des équipes multidisciplinaires (gestionnaires, personnel du Greffe et autres) afin de bénéficier des pratiques exemplaires en matière de gestion et d'améliorer la cohérence et l'efficacité des pratiques et des procédures à l'échelle nationale. Cette initiative comprendrait la tenue de vérifications des dossiers afin d'identifier des mesures et des formulaires dans différents types de dossiers et processus.	La Direction générale des opérations a continué de rencontrer régulièrement les greffiers adjoints de la SAI afin de promouvoir des pratiques exemplaires et d'assurer la cohérence entre les bureaux régionaux. Elle a continué à communiquer régulièrement avec le bureau du vice-président afin de collaborer à l'établissement ou à la révision des formulaires et des procédures. Le Plan d'innovation à la SAI réexamine comment la SAI gère ses appels et vise à la transformer en un tribunal plus souple et plus proactif.
Mettre l'accent sur le perfectionnement professionnel des décideurs, par le biais des efforts concertés de la Section du perfectionnement professionnel, des Services juridiques et de l'équipe de gestion de la SAI, afin de favoriser l'identification à un stade précoce des nouveaux enjeux juridiques et une réponse proactive.	Les Services juridiques, la Section du perfectionnement professionnel et l'équipe de gestion de la SAI ont travaillé ensemble afin de cerner les nouveaux enjeux juridiques et de fournir une réponse proactive, y compris des initiatives de formation. La formation des commissaires a été orientée vers de nouveaux enjeux juridiques au moyen de séances de formation portant sur ces questions, lorsque c'était approprié.

Appel de l'immigration - Graphique principal

Ce graphique fournit de l'information détaillée et offre une comparaison des principales activités au cours des dernières années. On y présente le nombre d'appels interjetés, finalisés et en attente, le délai de traitement et le coût par appel.



Activité de programme Gestion et services généraux

L'activité de programme Gestion et services généraux offre l'importante infrastructure nécessaire à l'appui de la fonction décisionnelle et du fonctionnement efficace, responsable et efficient de la CISR ainsi que de la mise en œuvre des initiatives de gestion et d'amélioration pangouvernementales. La CISR continue de faire des investissements considérables pour fournir aux décideurs des pratiques de gestion, des outils d'infrastructure et des ressources de pointe en vue de maintenir un volume élevé de décisions de qualité à la CISR.

L'activité de programme Gestion et services généraux englobe, à la CISR, les bureaux de la direction, la planification et les rapports, les finances, l'administration, les communications, les ressources humaines, les services juridiques, la gestion de l'information et la technologie de l'information. Par ailleurs, l'organisation continue d'assurer l'efficacité de ses communications internes et de promouvoir les valeurs et l'éthique dans la fonction publique. Des renseignements plus détaillés sur les initiatives clés relatives à la gestion et aux services généraux figurent à la section 4.

La CISR inclut l'activité de programme Gestion et services généraux dans la section 2 parce qu'elle contribue directement au respect des priorités stratégiques de la Commission.

Initiatives prévues et résultats obtenus en 2005-2006

Le tableau suivant résume les initiatives prévues, les indicateurs de rendement et les résultats obtenus relativement à l'activité de programme Gestion et services généraux.

RÉSULTAT STRATÉGIQUE : rendre, avec efficacité et équité, et au nom des Canadiens, des décisions éclairées et en temps opportun sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés, conformément à la loi

Activité de programme Gestion et services généraux – Priorités

Priorités	Résultats	Indicateurs de rendement
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en œuvre une stratégie de gestion des ressources humaines exhaustive, dynamique et pleinement intégrée. ▪ Soutenir l'innovation et améliorer les pratiques et les processus de gestion. ▪ Accroître la confiance des Canadiens envers l'intégrité et l'équité du système d'octroi de l'asile. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La stratégie intégrée de gestion des ressources humaines a été approuvée et on travaille actuellement à l'élaboration de nouveaux programmes et de nouvelles politiques. ▪ Élaboration continue et mise en œuvre de processus de gestion novateurs. ▪ Commentaires positifs des intervenants au sujet de diverses activités de diffusion externe. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Alignement des priorités, des extraits et des résultats sur le résultat stratégique de la CISR.

Ressources humaines et perfectionnement professionnel – Initiatives prévues

Initiatives prévues	Résultats
Élaborer une stratégie de gestion des ressources humaines exhaustive et pleinement intégrée.	La stratégie intégrée de gestion des ressources humaines a reçu l'approbation de la haute direction de la CISR à l'automne 2005. Le cadre a été distribué à tous les membres de l'organisation et contient les éléments de base pour l'élaboration de politiques, de programmes et d'initiatives sur la façon dont l'organisation gère ses ressources humaines.
Concevoir une approche qui intégrera l'activité de planification des ressources humaines à la planification opérationnelle et des activités.	Des consultations ont été tenues et des efforts d'élaboration ont été mis en œuvre pour ce qui est de la conception d'une méthode de planification des RH qui permettra de répondre aux besoins de l'organisation et de soutenir l'intégration des activités de planification. On travaille actuellement à la détermination de pratiques exemplaires qui permettront la conception d'outils et de mécanismes de soutien pour la planification générale de la gestion.
Élaborer des initiatives visant à soutenir la réalisation et la mise en œuvre de la stratégie de gestion des ressources humaines tout en continuant de travailler à l'établissement de la capacité en matière de ressources humaines.	Élaboration d'un cadre exhaustif en matière d'apprentissage et de perfectionnement professionnel, établissement d'un fond d'apprentissage organisationnel, revitalisation du mandat et de la composition du Comité d'équité en matière d'emploi, présentation d'un plan d'équité en matière d'emploi, élaboration de nouvelles politiques en matière de dotation.
Procéder à la mise en œuvre de l'infrastructure organisationnelle nécessaire pour la prestation des programmes et des services de la CISR de façon plus efficace et efficiente.	Élaboration et mise en œuvre d'une structure organisationnelle saine et répondant davantage aux besoins de l'organisation afin de soutenir la prestation de services de ressources humaines aux clients. Un Cadre de perfectionnement organisationnel exhaustif pour la Direction de l'apprentissage et du perfectionnement professionnel (DAPP) a été approuvé et vise à favoriser l'émergence de la CISR en tant qu'organisation axée sur l'apprentissage.
Poursuivre les travaux entrepris dans le cadre de la stratégie de classification organisationnelle.	Les phases 1 et 2 de la Stratégie de classification ont été menées à bien, et environ 750 postes ont été passés en revue. De nouvelles procédures ont en outre été élaborées et mises en œuvre, et des gestionnaires ont reçu une formation visant à leur permettre de pouvoir participer aux réunions des comités de classification.
Gérer les transitions, la gestion axée sur les compétences des ressources humaines et le perfectionnement professionnel des employés.	La CISR a approuvé une nouvelle stratégie exhaustive de perfectionnement et d'apprentissage, qui est fondée sur quatre grands piliers stratégiques : la formation relative aux activités en salles d'audience, le développement des capacités en matière de gestion et de leadership, la gestion des ressources humaines axée sur les compétences et le perfectionnement professionnel des employés. Un remaniement organisationnel de la DAPP visant à mieux cerner et à répondre aux besoins en matière d'apprentissage de tous les employés de la CISR a été approuvé. Des séances sur la gestion du changement ont été offertes aux employés et aux gestionnaires. Une série de cours et de séances portant sur des questions relatives à la transition ont été offerts à tous les employés dans le contexte du réaménagement des effectifs. Intégration des compétences dans les outils d'évaluation du rendement et de gestion du rendement pour les commissaires de la Section de l'immigration. Rédaction de l'ébauche d'une politique d'apprentissage pour la CISR.

Initiatives prévues	Résultats
Satisfaire aux exigences énoncées dans la <i>Loi sur la modernisation de la fonction publique</i> en mettant l'accent sur la conception et la mise en œuvre d'un système non officiel de résolution des conflits, ainsi que sur l'élaboration de politiques et de procédures pour le nouveau régime de dotation.	Le cadre en matière de résolution informelle des conflits à la CISR a été élaboré en consultation avec les syndicats. La formation des gestionnaires a débuté, et des outils de communications et de sensibilisation des employés devraient être mis en place en 2006-2007. La mise en œuvre des mesures de modernisation a débuté et progresse bien, et les principales politiques de dotation ont été élaborées, approuvées et diffusées. On travaille actuellement à l'élaboration de nouvelles procédures visant à répondre aux nouvelles questions et aux nouveaux besoins qui apparaissent au fur et à mesure qu'on acquiert une meilleure compréhension du nouveau régime de dotation.

Communications stratégiques et partenariats – Initiatives prévues

Initiatives prévues	Résultats
Organiser des séances d'information à l'intention des députés et prendre les mesures nécessaires pour que ces derniers puissent assister à des audiences de la CISR dans les bureaux régionaux.	À la suite de la tenue de séances d'information fructueuses avec des députés dans plusieurs grandes villes, une deuxième série de séances d'information a été organisée à l'intention de députés du sud de l'Alberta, de la Colombie-Britannique (intérieur des terres) et de la région de Niagara. Lors de chaque séance, la CISR a offert aux députés de leur permettre, ainsi qu'à leur personnel, d'assister à l'audition d'une demande d'asile. La Commission a participé à une séance d'information à l'intention des députés organisée par la Bibliothèque du Parlement, qui a été diffusée sur le Web pour le personnel des bureaux de circonscription des députés.
Maintenir des communications continues pleinement intégrées avec les intervenants et les clients par l'intermédiaire du Comité consultatif sur les politiques et les procédures (CCPP) et de son sous-comité sur les communications.	Cinq réunions du CCPP ont été tenues et ont permis de rassembler des intervenants et des cadres de la CISR pour des discussions portant sur les principales questions en matière de politiques et de procédures, ce qui a permis d'acquérir une meilleure compréhension de la situation et de déployer des efforts de collaboration plus efficaces. Les points saillants de ces réunions comprennent le travail conjoint sur l'élaboration et la distribution des nouvelles brochures sur les enquêtes et les contrôles des motifs de détention, ainsi que la coordination des consultations axées sur l'innovation à la SAI.
Accroître l'utilisation de forums avec les intervenants, et élaborer de nouvelles approches et de nouvelles possibilités.	Un cadre de coordination des conférences étoffé a été élaboré. Ce cadre a permis une meilleure sélection des événements et une préparation et une participation accrues. La présence de la CISR lors d'événements d'envergure était plus prononcée. La CISR a participé à 20 événements et conférences de diffusion externe, y compris la Conférence nationale de formation juridique permanente de l'Association du Barreau canadien en matière de citoyenneté et d'immigration et la Conférence internationale du Conseil canadien pour les réfugiés. La CISR a, lors de ces événements, fourni aux intervenants l'information dont ils ont besoin au sujet des pratiques remaniées et des nouveaux développements au sein de l'organisation dans le but de leur permettre d'acquérir une meilleure compréhension du fonctionnement de la CISR, ce qui, en bout de ligne, aura pour effet d'améliorer les relations qui existent entre les intervenants et les membres du grand public et la CISR.
Chercher des occasions d'établir des relations plus suivies avec les médias.	Le personnel des Communications a suivi attentivement les articles et reportages afin d'être en mesure de répondre aux articles faisant état de faits inexacts parus dans les médias. Dans un petit nombre de cas, des lettres destinées au courrier des lecteurs et des articles pour la page en regard de l'éditorial ont été rédigés et envoyés aux journaux concernés, en plus d'être affichés sur le site Internet de la CISR. La plupart de ces lettres et de ces articles ont été publiés par les médias auxquels ils ont été envoyés.

Initiatives prévues	Résultats
Concevoir des produits en matière de communications visant à mieux informer les demandeurs d'asile et les membres du grand public des processus utilisés par la CISR.	La CISR a mis à jour l'information concernant ses processus dans un nouveau document très important. Elle a aussi publié deux documents en langage courant portant sur les contrôles des motifs de détention et sur les enquêtes, en collaboration avec les intervenants et l'ASFC. Ces documents ont été diffusés au moyen d'un réseau de partenaires gouvernementaux (gouvernements fédéral et provinciaux) et du secteur privé afin de veiller à ce que les personnes qui comparaissent devant la Section de l'immigration y aient accès. Des feuillets d'information ont aussi été placés au Centre des médias sur Internet. Un document à l'intention des députés a été élaboré et diffusé. Des trousseaux sur mesure ont en outre été élaborés et distribués lors de tous les événements et conférences du programme de diffusion externe.

Utilisation novatrice de la technologie – Initiatives prévues

Initiatives prévues	Résultats
Poursuivre le développement et la mise en oeuvre du Système de gestion des cas intégré (SGCI).	Les modules 2 et 3 du SGCI ont été mis en œuvre. Le module 2 permet le traitement en ligne des demandes de recherches et le module 3 permet aux conseillers qui le désirent de remplir en ligne le Formulaire de renseignements personnels (FRP). Les deux versions sont maintenant hébergées et prises en charge par la Direction générales des opérations de la CISR à des fins de soutien continu et de maintenance au jour le jour. Les travaux se poursuivent en ce qui concerne le module final du SGCI (module 4), qui comprendra les fonctionnalités des versions précédentes et qui permettra aux employés de la CISR d'avoir accès à toute l'information nécessaire pour gérer les cas de la Section de la protection des réfugiés ou pour travailler sur ces derniers. Des travaux ont aussi été entrepris en ce qui concerne les stratégies en matière de formation et de gestion du changement qui accompagneront la mise en œuvre du SGCI en 2006-2007.
Poursuivre la mise en oeuvre du matériel d'enregistrement audio numérique.	La mise en œuvre du matériel d'enregistrement audio numérique des audiences des trois sections de la Commission a eu lieu partout au Canada. Le matériel a permis de moderniser plusieurs composantes clés du système de gestion des dossiers de la Commission, notamment le système d'enregistrement à l'aide de magnétophones à cassettes et les méthodes de transcription qui y sont liées, et de préparer la Commission à la mise en œuvre du SGCI.

Gestion intégrée – Initiatives prévues

Initiatives prévues	Résultats
Étoffer et raffiner un plan d'action intégré alignant les initiatives en matière de gestion à des fins de clarification et de renforcement des mesures de reddition de comptes.	L'élaboration des plans d'activités intégrés permet d'appuyer l'engagement de la CISR envers une plus grande efficacité, des améliorations continues et la reddition de comptes; mise en œuvre continue du Cadre de responsabilisation de gestion.
Intégrer la gestion des risques aux décisions de gestion stratégique.	La fonction de Gestion intégrée des risques (objectif organisationnel) de la CISR est liée aux processus décisionnels de l'organisation. La concentration de la gestion sur des domaines à risque plus élevé s'est traduite par une affectation des ressources plus efficace et appropriée. Renforcement de l'engagement envers la reddition de comptes et la transparence.
Effectuer une analyse exhaustive des facteurs nationaux et internationaux qui ont une influence sur les activités de la Commission aux fins de la planification et de l'établissement des priorités.	Les analyses du contexte sont menées et permettent de cerner les facteurs qui pourraient influencer sur les activités de la CISR.
Effectuer le suivi des activités et procéder à l'examen des programmes.	Suivi continu de divers programmes de la CISR.
Participer à l'initiative pangouvernementale de services partagés.	Les objectifs relatifs à la réforme sont atteints; on participe activement à des discussions avec les organismes centraux.

Section 3 :

Renseignements supplémentaires

Notre organisation

Gouvernance et responsabilité

La CISR rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre est également responsable de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), qui a des responsabilités précises en matière d'immigration et de protection des réfugiés.

Président

Le président est le premier dirigeant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), son chef décideur et son porte-parole. Il assure le leadership global et l'orientation des trois sections décisionnelles de la CISR, et il lui revient d'établir et de promouvoir une vision de la Commission qui rassemble tout le personnel autour d'un objectif commun, celui de rendre en temps opportun des décisions équitables sur des questions touchant les immigrants et les réfugiés.

Outre les vastes responsabilités qui lui incombent relativement à la gestion des personnes nommées par décret, le président exerce un large éventail de pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, afin d'aider les décideurs à accroître la qualité, la cohérence et l'efficacité du processus décisionnel. Le président rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

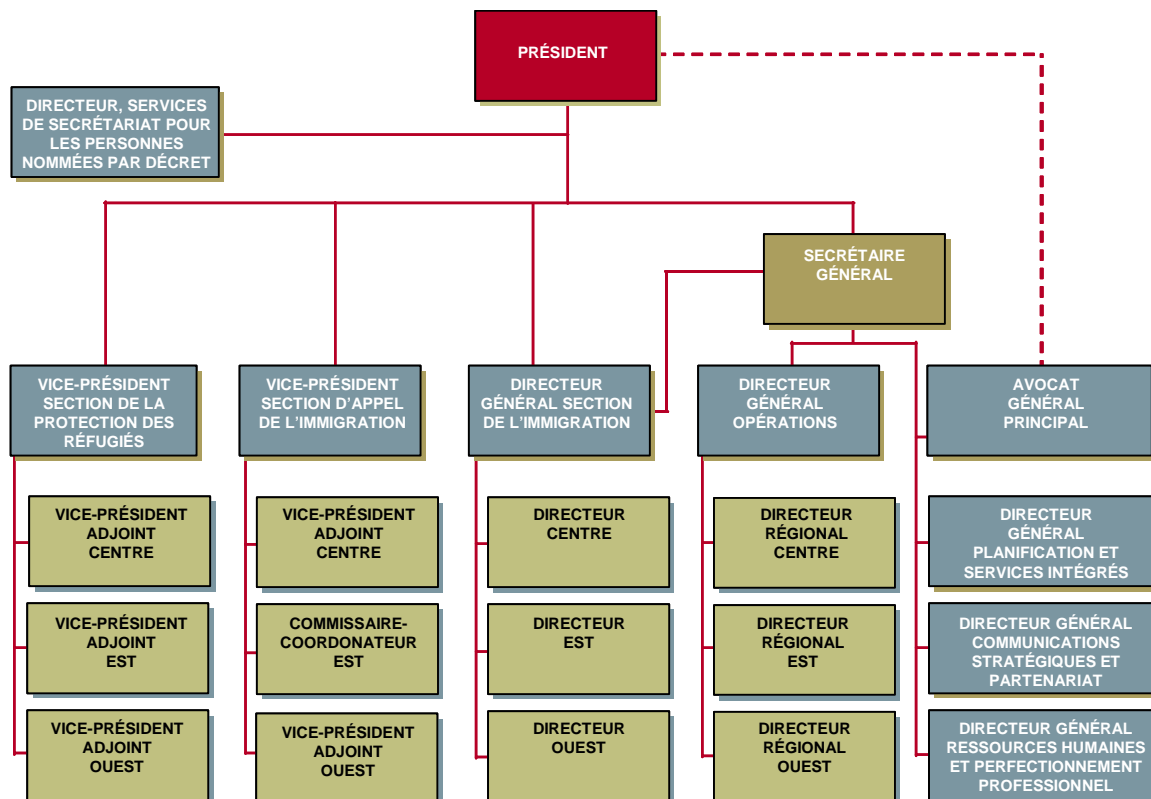
Secrétaire générale

La secrétaire générale fait fonction d'administratrice en chef des opérations de la CISR et rend des comptes au président. Elle est responsable des opérations de la CISR et de l'administration des trois sections décisionnelles de la Commission. La secrétaire générale est également responsable d'environ 900 fonctionnaires, y compris ceux qui assurent un soutien direct aux activités décisionnelles de la CISR.

Haute direction

Deux vice-présidents (nommés par décret) et un directeur général (nommé en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*) supervisent le travail des trois sections. Quatre directeurs généraux et un avocat général principal (tous nommés en vertu de la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique*) sont responsables du secteur d'activité Gestion et services généraux, des opérations de la Commission et des services juridiques.

Organigramme



Aperçu du rendement financier

Les autorisations totales de la CISR (117,6 millions de dollars) ont augmenté de 5,7 millions de dollars, comparativement aux dépenses prévues de 111,9 millions de dollars. Cette augmentation est surtout attribuable :

- à un montant additionnel de 4,0 millions de dollars en compensation des conventions collectives visant principalement l'activité de programme Protection des réfugiés;
- à un montant additionnel de 1,8 million de dollars (financement temporaire) relatif aux mesures administratives prises à l'appui de la réforme du système d'octroi de l'asile, dans le cadre de l'activité de programme Protection des réfugiés;
- à un montant additionnel de 0,7 million de dollars en financement reporté de 2004-2005, principalement l'activité de programme Protection des réfugiés;
- à une réduction de 0,9 million de dollars, touchant tous les secteurs d'activité associés aux programmes d'avantages sociaux des employés.

En outre, il y a eu une réaffectation de 3,4 millions de dollars de l'activité de programme Enquêtes et contrôles des motifs de détention à l'activité de programme Protection des réfugiés afin de tenir compte des ajustements du financement nécessaires après l'approbation définitive du Conseil du Trésor de la présentation du projet lié au SGCI en mai 2005.

Les dépenses réelles pour 2005-2006 se sont établies à 112,7 millions de dollars, soit 4,9 millions de moins que les autorisations totales. Les ressources non utilisées ont été principalement attribuables à :

- un surplus de 3,1 millions de dollars dans divers secteurs lié à des retards dans la nomination des décideurs et la dotation de postes de la fonction publique et à une baisse des ressources requises attribuable à une réduction des volumes d'activités;
- un surplus de 1,4 million de dollars dans le compte d'affectation à but spécial pour la traduction des décisions qui s'explique surtout par la surestimation de la charge de travail;
- un surplus de 0,4 million de dollars lié aux mesures administratives prises à l'appui de la réforme du système d'octroi de l'asile, attribuable à une baisse des coûts des services professionnels et de traduction.

Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (ETP compris) *

Ce tableau contient une comparaison du Budget principal des dépenses, des dépenses prévues, des autorisations totales et des dépenses réelles pour 2005-2006 ainsi que des données historiques portant sur les dépenses réelles.

(en millions de dollars)	2005-2006					
	Dépenses réelles 2003-04	Dépenses réelles 2004-05	Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Total des dépenses réelles
Protection des réfugiés	104,0	104,4	84,5	84,4	94,2	90,6
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	9,2	10,9	14,9	14,9	11,3	10,4
Appels en matière d'immigration	9,7	10,6	12,6	12,6	12,1	11,7
Total	122,8	125,9	112,0	111,9	117,6	112,7
Moins : revenus non disponibles						
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	18,9	19,3		18,4		20,3
Coût net pour la CISR	141,7	145,2		130,3		133,0
ETP	1 200	1 170		1 100		1 035

* Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Remarque : La répartition des dépenses réelles de 2003-2004 et 2004-2005 par activité de programme a été estimée et comprend une redistribution des coûts de Gestion et services généraux, conformément à la méthode d'affectation de 2005-2006. Dans l'ensemble, les dépenses réelles pour 2003-2004 et 2004-2005 demeurent les mêmes que celles qui ont été inscrites auparavant dans les rapports ministériels sur le rendement respectifs.

Tableau 2 : Ressources par activité de programme

Le tableau ci-dessous décrit l'utilisation des ressources durant l'exercice 2005-2006.

2005-2006								
Activité de programme	Budgétaire (en millions de dollars)						Plus : non-budgétaire	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions	Total : dépenses budgétaires brutes	Moins : revenus disponibles	Total : dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	
Protection des réfugiés								
Budget principal	84,5			84,5				84,5
Dépenses prévues	84,4			84,4				84,4
Total des autorisations	94,2			94,2				94,2
Dépenses réelles	90,6			90,6				90,6
Enquêtes et contrôles des motifs de détention								
Budget principal	14,9			14,9				14,9
Dépenses prévues	14,9			14,9				14,9
Total des autorisations	11,3			11,3				11,3
Dépenses réelles	10,4			10,4				10,4
Appels en matière d'immigration								
Budget principal	12,6			12,6				12,6
Dépenses prévues	12,6			12,6				12,6
Total des autorisations	12,1			12,1				12,1
Dépenses réelles	11,7			11,7				11,7

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Ce tableau explique comment le Parlement vote les ressources de la CISR. Il reprend essentiellement le tableau sommaire du Budget principal des dépenses. Les ressources sont présentées au Parlement dans ce format. Le Parlement approuve les postes votés; les postes législatifs sont fournis à titre informatif.

2005–2006					
Poste voté ou législatif (en millions de dollars)	Libellé du poste voté	Budget principal actuel	Budget précédent	Poste voté ou législatif	Libellé du poste voté
10	Dépenses de fonctionnement	98,6	98,5	105,1	100,2
(S)	Contributions aux avantages sociaux des employés	13,4	13,4	12,5	12,5
Total		112,0	111,9	117,6	112,7

Tableau 4 : Services reçus à titre gracieux

Le tableau ci-dessous présente des détails sur les services reçus à titre gracieux par la CISR.

2005–2006	(en millions de dollars)
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	14,6
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (sauf les fonds renouvelables)	5,7
Contributions de l'employeur aux régimes d'avantages sociaux des employés et dépenses connexes payées par le SCT	
Salaires et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par le ministère de la Justice du Canada	
Total des services reçus à titre gracieux en 2005-2006	20,3

Tableau 5 : Besoins en ressources par direction générale ou secteur

Ce tableau explique la répartition des fonds de la CISR selon l'organisation.

2005–2006 (en millions de dollars)				
Organisation	Protection des réfugiés	Enquêtes et contrôle des motifs de détention	Appels en matière d'immigration	Total des dépenses prévues
Président, secrétaire générale et secrétariat (incluant les salaires des personnes nommées par décret)				
Dépenses prévues	24,4	0,3	3,8	28,5
Dépenses réelles	20,0	0,2	4,5	24,7
Section de la protection des réfugiés				
Dépenses prévues	0,9			0,9
Dépenses réelles	1,3			1,3
Section d'appel de l'immigration				
Dépenses prévues			0,7	0,7
Dépenses réelles			0,8	0,8
Section de l'immigration				
Dépenses prévues		3,3		3,3
Dépenses réelles		4,0		4,0
Direction générale des communications stratégiques et des partenariats (incluant le compte à des fins déterminées pour la traduction des décisions)				
Dépenses prévues	6,0	5,6	2,5	14,1
Dépenses réelles	4,0	1,1	0,6	5,7
Ressources humaines et perfectionnement professionnel				
Dépenses prévues	3,0	0,3	0,3	3,6
Dépenses réelles	3,8	0,5	0,4	4,7
Services juridiques				
Dépenses prévues	4,0	0,2	0,1	4,3
Dépenses réelles	4,5	0,2	0,1	4,8
Planification et services intégrés				
Dépenses prévues	7,1	1,0	0,9	9,0
Dépenses réelles	11,0	1,3	1,2	13,5
Opérations (y compris les bureaux régionaux et le SGCI)				
Dépenses prévues	39,0	4,2	4,3	47,5
Dépenses réelles	46,0	3,1	4,1	53,2

Tableau 6 : Renseignements sur les dépenses de projet (SGCI)*

Ce tableau identifie les projets de la CISR, la technologie de l'information et les principaux projets de la Couronne en cours ou terminés durant la période de référence.

Ce projet vise à améliorer la gestion des cas, c'est-à-dire à simplifier et à automatiser les processus opérationnels appliqués à la CISR et à mettre en application un système de gestion des cas intégré qui soutiendra les opérations de la CISR. Le Système de gestion des cas intégré (SGCI) permettra aux employés de la CISR d'accéder à toute l'information voulue pour gérer et traiter les cas. Il donnera à la CISR la capacité d'automatiser les améliorations à apporter aux processus de traitement des cas de manière à :

- réduire le délai de traitement;
- réduire l'arriéré et le coût global de traitement des demandes d'asile;
- promouvoir la cohérence dans les décisions de façon à mieux protéger les réfugiés et à assurer la sécurité générale des Canadiens;
- accroître la sécurité et l'intégrité des données;
- améliorer l'infrastructure actuelle de la technologie de l'information (TI).

* Bien que le SGCI ne réponde pas, pour les besoins de la reddition de comptes, à la définition de « grand projet » du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), il représente un investissement majeur pour la CISR.

Coût total estimatif actuel (en millions de dollars)	Dépenses cumulatives au 31 mars 2006 (en millions de dollars)	Dépenses prévues 2006-2007 (en millions de dollars)
40,0	33,0	7,0

Le 30 mai 2003, la CISR a obtenu du Conseil du Trésor l'approbation définitive de son projet (ADP) visant à mettre en application le système de gestion des cas intégré (SGCI). Le 23 mai 2005, une ADP modifiée a été accordée, afin de faire passer le coût total estimatif de 33,0 à 37,0 millions de dollars. Une ADP modifiée a été approuvée en juin 2006 pour faire passer l'autorisation de l'ADP de 37,0 millions de dollars à 40,0 millions de dollars.

Plans	Résultats attendus
Phase 1	
Module 1 : Remplacer l'actuel Système de gestion des types de données concernant les demandes d'asile et automatiser l'examen initial et la catégorisation	Système plus efficace qui améliorera la gestion des cas à la CISR — mise en œuvre en juin 2004
Module 2 : Automatiser les processus de recherche	Plus grande efficacité des processus de recherche grâce à l'automatisation des demandes de recherche — mise en œuvre en avril 2005
Module 3 : Formulaire de renseignements personnels (FRP) en format électronique	Meilleurs services à la clientèle du fait que les conseils pourront déposer les FRP par voie électronique — mise en œuvre en mai 2005
Module 4 : Automatiser les processus de la Section de la protection des réfugiés (SPR)	Exécution améliorée du programme grâce à l'automatisation des principales fonctions et amélioration du processus décisionnel au moyen de renseignements intégrés exhaustifs et exacts sur les cas — automne 2006
Phase 2	
Automatiser les processus de la Section d'appel de l'immigration (SAI)	Développement, à partir de la phase 1, des diverses composantes du SGCI nécessaires au traitement et à la mise au rôle des appels (à l'étude d'ici la rationalisation des processus de la SAI)
Phase 3	
Automatiser les processus de la Section de l'immigration (SI)	Développement, à partir de la phase 2, des diverses composantes du SGCI nécessaires au traitement et à la mise au rôle des enquêtes et des contrôles des motifs de détention (à l'étude d'ici la rationalisation des processus de la SI)

Tableau 7 : Réponse aux comités parlementaires, aux vérifications et aux évaluations

Ce tableau fournit une liste des vérifications et des évaluations internes et/ou externes concernant les activités de la CISR durant l'année financière 2005-2006.

Réponses aux comités parlementaires
Aucune recommandation n'a été reçue.
Réponse aux rapports du Bureau du vérificateur général
Aucune recommandation n'a été reçue.
Vérifications externes
(La Commission de la fonction publique, le Commissaire aux langues officielles ou la Direction des langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique) Aucune vérification externe n'a été demandée.
Vérifications internes ou évaluations
Examen de la fonction liée aux ressources humaines http://www.irb-cisr.gc.ca/fr/ausujet/transparence/revues/rh/index_f.htm
Utilisation de la vidéoconférence lors des audiences sur les demandes d'asile http://www.irb-cisr.gc.ca/fr/ausujet/transparence/revues/video/index_f.htm
Évaluation formative de l'Initiative de catégorisation de la CISR http://www.irb-cisr.gc.ca/fr/ausujet/transparence/evaluations/categorisation/index_f.htm

Tableau 8 : États financiers des établissements publics et des mandataires du Parlement

Les états financiers suivants sont préparés conformément aux principes comptables de la comptabilité d'exercice. Les renseignements supplémentaires non vérifiés présentés dans les tableaux financiers du Rapport sur le rendement de la CISR sont préparés selon la comptabilité de caisse modifiée afin d'être conformes à la présentation des crédits à la note 3 des états financiers rapprochant ces deux méthodes comptables.

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction de la Commission. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

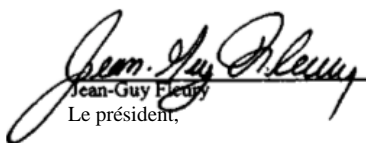
La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. L'information financière soumise pour la préparation des Comptes publics du Canada et incluse dans le Rapport sur le rendement de la Commission concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans toute la commission.

Le Conseil de gestion du président (CGP), qui est présidé par le président, constitue l'instance de la haute direction qui fixe les priorités et les objectifs de l'organisation et donne une orientation globale à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada. Le Conseil surveille le déroulement des initiatives qui concernent l'ensemble de l'organisation pour assurer une approche exhaustive et intégrée.

La direction reçoit l'appui et l'aide du Comité de vérification et d'évaluation (CVE), un sous-comité du CGP, dont le rôle principal est d'offrir une orientation fonctionnelle en matière de vérification interne et d'évaluation. L'agent financier supérieur est un membre de plein droit des deux comités soit le CGP et le CVE.

Les états financiers de la Commission n'ont pas fait l'objet d'une vérification.



Jean-Guy Fleury
Le président,



Jean Bélanger
L'agent financier supérieur,

Ottawa, Canada
8 août 2006

État de la situation financière (non vérifié) au 31 mars

(en milliers de dollars)

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
ACTIFS		
Actifs financiers		
Débiteurs et avances (note 4)	2 717	2 474
Actifs non financiers		
Charges payées d'avances	23	-
Immobilisations corporelles (note 5)	<u>22 798</u>	<u>18 399</u>
Total des actifs non financiers	22 821	18 399
TOTAL	<u>25 538</u>	<u>20 873</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	8 299	12 268
Indemnités de vacance et congés compensatoires	3 778	4 049
Passif éventuel (note 7)	-	150
Indemnités de départ (note 6)	<u>14 086</u>	<u>13 773</u>
Total des passifs	26 163	30 240
AVOIR DU CANADA	<u>(625)</u>	<u>(9 367)</u>
TOTAL	<u>25 538</u>	<u>20 873</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats (non vérifié) exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2006				2005
	Protection des réfugiés	Appels en matière d'immigration	Enquêtes et contrôles des motifs de détention	Total	Total
Charges de fonctionnement					
Salaires et avantages sociaux	71 029	10 047	7 658	88 734	98 794
Location	11 981	1 512	1 969	15 462	13 806
Services professionnels et spéciaux	8 725	994	2 028	11 747	15 012
Transports et télécommunications	3 238	661	497	4 396	4 012
Acquisition de matériel	2 341	215	235	2 791	1 605
Amortissement	2 280	25	28	2 333	1 115
Réparation et entretien	1 255	213	167	1 635	697
Services publiques, fournitures et approvisionnements	654	53	55	762	981
Information	207	18	21	246	248
Autre	86	4	5	95	61
Total des charges	101 796	13 742	12 663	128 201	136 331
Revenus					
Divers	4	-	-	4	3
Total des revenus	4	-	-	4	3
Coût de fonctionnement net	101 792	13 742	12 663	128 197	136 328

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié) exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	128 197	136 328
Éléments n'affectant pas l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 333)	(1 115)
Radiation de créances douteuses	(4)	
Perte sur l'aliénation de biens corporels	0	(12)
Correction d'exercice antérieur	(444)	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(20 342)	(19 237)
Variations de l'état de la situation financière:		
Augmentation des débiteurs et avances	243	615
Augmentation des charges payées d'avance	23	
Diminution (augmentation) du passif	4,077	(2 192)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	109 417	114 387
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 180	9 659
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	7 180	9 659
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(116 597)	(124 046)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir du Canada (non vérifié) au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2006	2005
Avoir du Canada, début de l'exercice	(9 367)	(16 322)
Coût de fonctionnement net	(128 197)	(136 328)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	112 733	125 897
Ajustement des créditeurs d'exercice précédent et revenus divers non disponibles pour dépenser	(397)	(138)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	4 261	(1 713)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	20 342	19 237
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(625)	(9 367)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Mandat et objectifs

Créée en vertu d'une loi du Parlement du Canada en 1989, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) représente le plus grand tribunal administratif du Canada auquel sont attribuées des fonctions quasi judiciaires. Son mandat est décrit à la partie 4 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).

En tant que tribunal indépendant, la CISR doit s'acquitter du mandat suivant :

- statuer sur les demandes d'asile présentées au Canada;
- statuer sur les enquêtes et les contrôles des motifs de détention;
- statuer sur les appels interjetés contre des refus de demandes de parrainage, contre certaines mesures de renvoi et contre certaines décisions relatives à l'obligation de résidence, ainsi que statuer sur les appels interjetés par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration contre des décisions rendues à l'issue d'enquêtes.

En tant qu'organisme formé de trois sections administratives, la CISR constitue un outil de justice administrative efficace et flexible lorsqu'il s'agit de rendre des décisions visant des particuliers et assure un traitement équitable à toutes les personnes appelées à comparaître devant elle. En s'acquittant du mandat qui lui a été confié, la CISR contribue directement à maintenir la confiance du public dans l'intégrité du système canadien d'immigration et d'octroi de l'asile.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires – La CISR est financée par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la CISR ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La CISR fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la CISR est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la CISR sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par la CISR. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

d) Revenus – Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent. La CISR n'impose aucun frais pour ses services, et ses seuls revenus consistent dans les gains découlant de dispositions de biens de la Couronne et dans les frais imposés pour les demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels.

e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice:

- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la CISR au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la CISR découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la CISR n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

(ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif détermine sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

g) Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

h) Passif éventuel – Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

i) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisés à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

<u>Catégorie d'immobilisations</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel informatique	4 ans
Logiciels informatiques	5 ans

j) Incertitude relative à la mesure – La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Crédits parlementaires

La CISR reçoit son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la CISR diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	128 197	136 328
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits:		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement (note 8)	(20 342)	(19 237)
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 333)	(1 115)
Correction d'exercice antérieur	(444)	-
Ajustement des créditeurs d'exercice précédent	337	110
Indemnités de vacance et congés compensatoires	270	130
Renversement du passif éventuel	150	-
Recouvrements des dépenses d'exercices antérieurs	56	25
Dépenses liées à Justice Canada	(45)	(33)
Charges payées d'avance imputées antérieurement au crédit	(5)	-
Radiation de créances douteuses	(4)	-
Perte sur l'aliénation de biens corporels	-	(12)
Indemnités de départ	(313)	39
Revenu	4	3
	<u>105 528</u>	<u>116 238</u>
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits:		
Ajouter (déduire):		
Acquisition d'immobilisations corporelles	7 180	9 659
Charges payées d'avance	23	-
Avances temporaires	(3)	-
	<u>112 733</u>	<u>125 897</u>

b) Crédits fournis et utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Crédit 10 – Dépenses de fonctionnement	98 601	106 697
Mandats spéciaux du gouverneur général	6 498	-
Crédit 10a – Supplémentaire	-	15 200
Crédit 15 – Transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor	-	631
Montants législatifs	12 520	14 056
Moins:		
Crédits annulés : Fonctionnement	(4 886)	(10 687)
	<u>112 733</u>	<u>125 897</u>

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Encaisse nette fournie par le gouvernement	116 597	124 046
Ajustement des créditeurs d'exercice précédent et revenus divers non disponible pour dépenser	397	138
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs et avances	(243)	(615)
Variation des créditeurs et des charges à payer	(3 969)	2 360
Autres ajustements	(49)	(32)
	<u>(4 261)</u>	<u>1 713</u>
Crédits de l'exercice en cours utilisés	<u>112 733</u>	<u>125 897</u>

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances:

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	2 677	2 447
Débiteurs de l'extérieur	36	22
Avances aux employés	4	7
	<u>2 717</u>	<u>2 476</u>
Moins : Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	-	(2)
Total	<u>2 717</u>	<u>2 474</u>

5. Immobilisations corporelles

Coût

(en milliers de dollars)

Catégorie d'immobilisations	Solde d'ouverture	Acquisitions	Transfert - Travaux en cours	Autre	Solde de clôture
Matériel informatique	2 007	468		-	2 475
Logiciels informatiques	6 407		5 893	-	12 300
Logiciel en développement	12 238	6 712	(5 893)	(448)	12 609
Total	20 652	7 180	-	(448)	27 384

Amortissement cumulé
(en milliers de dollars)
Catégorie d'immobilisations

	Solde d'ouverture	Amortissement	Solde de clôture	2006 Valeur comptable nette	2005 Valeur comptable nette
Matériel informatique	1 365	299	1 664	811	642
Logiciels informatiques	888	2 034	2 922	9 378	5 519
Logiciel en développement	-	-	-	12 609	12 238
Total	2 253	2 333	4 586	22 798	18 399

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2006 est 2 333 \$ (2005 – 1 115 \$).

6. Avantages sociaux

- (a) Prestations de retraite : Les employés de la CISR participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pension du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la CISR versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2005-2006 les charges s'élèvent à 12 517 527 \$ (14 053 740 \$ en 2004-2005), soit environ 2.6 fois les cotisations des employés.

La responsabilité de la CISR relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

- (b) Indemnités de départ : La CISR verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en milliers de dollars)	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Obligation au titre des prestations constituées, début de	13 773	13 812
Chargé pour l'exercice	1 266	1 210
Prestations versées pendant l'exercice	(953)	(1 249)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de	<u>14 086</u>	<u>13 773</u>

7. Passif éventuel

(a) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès de la CISR dans le cours normal de ses activités. Des poursuites pour les réclamations totalisant environ 5 886 000 \$ (6 750 000 \$ en 2005) étaient toujours en instance au 31 mars 2006. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers. Aucune opération en rapport avec des obligations n'a été nécessaire étant donné qu'aucun événement futur ne risquait de se produire.

8. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la CISR est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La CISR conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, la CISR reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a).

(a) Services fournis gratuitement

Au cours de l'exercice, la CISR reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de la CISR :

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Installations	14 586	12 954
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de	5 753	6 283
Services juridiques	3	-
Total	<u>20 342</u>	<u>19 237</u>

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacite de sorte qu'un seul ministere mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des cheques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats de la CISR.

b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés:

<i>(en milliers de dollars)</i>	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Débiteurs – Autres ministères et organismes	2 676	2 446
Créditeurs – Autres ministères et organismes	517	685

Section 4 : Autres questions d'intérêt

Innovation à la SAI

La Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) a constaté, ces dernières années, une hausse considérable du nombre de cas déferés à la Section d'appel de l'immigration (SAI) : appels en matière de parrainage (73 pour cent de la charge de travail), appels de mesures de renvoi et appels sur la nouvelle obligation de résidence. Depuis 2002, le nombre annuel de nouveaux cas s'est accru de 50 pour cent, et le délai moyen de traitement des appels en cours de règlement s'établit à près de dix mois. À la fin de l'exercice 2005-2006, la SAI comptait près de 9 000 appels en instance.

L'augmentation du volume de cas, loin d'être un phénomène passager, annonce une tendance à long terme pour la Section. Au fur et à mesure que s'intensifiera l'immigration au Canada, il est fort probable que la SAI voie son volume d'appels et son arriéré s'alourdir au point de fragiliser la confiance que le processus d'appel inspire au public.

Lancement du Plan d'innovation à la SAI

Devant l'accroissement de la charge de travail, la CISR a lancé, le 30 septembre 2005, le projet Innovation à la SAI. Ce projet est issu du Plan d'action du président, qui a d'abord donné lieu à l'examen et à la transformation des processus de la Section de la protection des réfugiés (SPR). Globalement, l'objectif des plans d'action n'a pas changé : faire de la CISR un tribunal qui règle des questions dans les plus brefs délais et rend des décisions plus rapidement et plus simplement.

Le projet Innovation à la SAI consiste à réexaminer en profondeur le fonctionnement de la Section et à repenser tous les processus grâce auquel elle exerce la justice. Par suite de vastes consultations menées à l'interne et à l'extérieur, le président a publié le Plan d'innovation à la SAI le 21 mars 2006. Le Plan contenait 26 propositions, incluant les suivantes :

- Un tribunal plus proactif, plus souple et qui ressemblera moins à une cour de justice
- L'obtention de plus d'information des parties plus tôt dans le processus
- L'examen et la catégorisation plus efficaces des cas (catégorisation et gestion des cas)
- Un règlement plus tôt
- Un processus d'audience plus proactif, mieux ciblé et efficient, dont les questions et les éléments de preuve ont été identifiés au début du processus
- L'intégration du travail des équipes spécialisées en gestion des cas dans les bureaux régionaux
- Les commissaires mettront au point une stratégie décisionnelle pour régler un grand volume de cas

Incidences

Le Plan d'innovation à la SAI a pour objet de veiller à ce que la SAI continue de rendre, simplement, rapidement et équitablement, des décisions de grande qualité, de manière à accroître les possibilités, pour les parties, de régler les appels sans la tenue d'une audience et dans les plus brefs délais.

La Commission s'engage à tenir d'autres consultations au cours de l'exercice 2006-2007 avant d'amorcer l'étape de la planification de la mise en œuvre et la mise en œuvre elle-même. Une stratégie à court terme sera également appliquée pour régler le nombre croissant d'appels.

Vérification interne et évaluation

La CISR s'appuie sur la fonction de vérification interne et d'évaluation pour évaluer objectivement la conception et le fonctionnement de ses pratiques de gestion, de ses systèmes de contrôle et de sa gouvernance. La fonction de vérification interne et d'évaluation (VIE) a été attribuée à la Direction générale de la planification et des services intégrés de façon à pouvoir être exécutée indépendamment des fonctions opérationnelles et juridiques qui font souvent l'objet des vérifications internes et des évaluations. Dans sa version actuelle, la fonction harmonise les activités de la CISR aux principes de gestion moderne et contribuera ultimement à l'engagement du gouvernement de rendre compte des résultats pour les Canadiens.

Bien qu'à la CISR, la fonction de vérification interne et d'évaluation fasse partie d'une seule unité fonctionnelle, chaque activité permet d'atteindre des objectifs différents et de suivre un processus différent. Si la vérification est une activité indépendante et objective en matière d'assurance et de conseils qui vise à ajouter de la valeur aux opérations de la CISR et à les améliorer, l'évaluation consiste à évaluer l'efficacité des programmes et les incidences prévues et imprévues de ceux-ci, y compris la mesure dans laquelle les résultats attendus ont été obtenus. La vérification en fonction du risque aidera la CISR à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et rigoureuse pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.

Jusqu'à ce jour, la section de vérification interne et d'évaluation a produit deux examens et deux évaluations, donc la plus récente est l'Évaluation formative de l'Initiative de catégorisation de la CISR, qui a été menée par un évaluateur indépendant. Au cours de l'exercice 2005-2006, la haute direction de la CISR a donné suite aux recommandations énoncées dans l'évaluation, dont la plupart ont déjà été mises en œuvre par la CISR ou sont sur le point de l'être. En outre, suite à l'adoption, en avril 2006, de la nouvelle Politique de vérification interne de la CISR, le Comité de vérification interne et d'évaluation a décidé que la Commission appliquerait les dispositions de la nouvelle politique sur une période de trois ans. Ainsi, à la fin de l'exercice

2005-2006, la fonction de vérification interne et d'évaluation était prête à reconfigurer ses activités et ses programmes conformément aux engagements du gouvernement de moderniser et de renforcer sa vérification interne et son système de responsabilités.

Gestion des risques

La CISR s'appuie sur la fonction de gestion des risques pour mettre en oeuvre le processus intégré de gestion des risques d'une manière constante, proactive et systématique, dans le but de comprendre, de gérer et de communiquer les risques. Le principal enjeu consiste à accroître la capacité de la CISR à gérer les risques et à intégrer ceux-ci dans le processus d'établissement de ses priorités, dans ses fonctions de planification, de vérification interne et d'évaluation ainsi que dans d'autres secteurs décisionnels clés. Dans sa version actuelle, cette fonction harmonise les activités de gestion des risques de la CISR aux principes de gestion moderne et contribuera ultimement à l'engagement du gouvernement de rendre compte des résultats pour les Canadiens.

L'équipe de direction de la CISR, par l'entremise du Conseil de gestion du président, définit clairement le contexte et les pratiques en matière de gestion proactive des risques stratégiques et organisationnels. En conséquence, la gestion des risques constitue un nouvel élément clé des activités et des pratiques administratives de la CISR et permet d'orienter et d'appuyer les plans de programme et les résultats attendus de l'organisation, de répartir les ressources et de les harmoniser dans le but d'atteindre les priorités stratégiques.

En 2005-2006, le processus de gestion des risques a été enrichi et intégré, comme le montrent les éléments suivants :

- Établissement d'un lien entre la fonction de gestion intégrée des risques et les processus décisionnels et d'établissement des priorités de l'organisation
- Réorientation de la gestion des risques vers des secteurs de risque plus élevés, se traduisant ainsi par une répartition des ressources plus efficaces et appropriées

- Renforcement de notre engagement envers la responsabilité et la transparence

D'autres progrès ont été accomplis, notamment une suite au document de fond sur la gestion exhaustive des risques. Il s'agit d'une version mise à jour de la politique de gestion des risques de la CISR et de processus et de procédures d'établissement du profil de gestion des risques de la CISR, qui ont permis d'orienter l'organisation afin qu'elle applique constamment les principes de gestion des risques dans l'ensemble des processus décisionnels et d'exécution du travail.

Cadre de gestion des risques juridiques

Le cadre de gestion des risques juridiques de la CISR vise non seulement à intégrer les principes clés au cadre de gestion intégré des risques, mais également à compléter l'identification des risques juridiques dans le contexte du cadre. En outre, le cadre de gestion des risques juridiques permet aux Services juridiques de structurer le programme de gestion des risques juridiques en fonction précisément des nouveaux enjeux, contribuant ainsi à gérer plus exhaustivement les risques juridiques à la Commission, plus particulièrement les secteurs clés des risques stratégiques cernés dans le profil de risque de l'organisation. L'adoption du cadre de gestion des risques juridiques a permis d'accroître la capacité de la CISR à gérer les incidences juridiques associées à la mise en œuvre de la politique et du programme ainsi que les activités quotidiennes de la CISR.

Cadre de responsabilisation de gestion

Le cadre de responsabilisation de gestion (CRG) a été élaboré pour fournir aux administrateurs généraux et à tous les gestionnaires de la fonction publique une liste des attentes en matière de gestion qui reflètent les différents aspects des responsabilités actuelles des gestionnaires. Le CRG réunit les principaux éléments des différents cadres

de gestion, tels que la modernisation de la fonction de contrôleur, la modernisation des ressources humaines, l'amélioration de la prestation des services et le gouvernement en direct.

Le CRG est axé sur les résultats de gestion et suggère des façons de progresser et de mesurer les progrès. Il propose un modèle visant à assurer un rendement organisationnel élevé et se compose de dix éléments essentiels pour assurer une saine gestion. La CISR applique avec succès l'initiative gouvernementale du CRG pour établir des priorités davantage axées sur les résultats, accroître la solidité de ses équipes de direction et l'indépendance de ses décideurs, et améliorer ses cycles de planification des activités.

La CISR met en œuvre le CRG à tous les niveaux de ses gestionnaires, ce qui lui permettra d'orienter les efforts déployés en vue d'atteindre des résultats concrets. Le CRG facilite également le dialogue entre les gestionnaires et leurs équipes relativement aux attentes en matière de gestion et les capacités organisationnelles.

En 2005-2006, la CISR a présenté quatre éléments du CRG à l'organisation :

- Gouvernance et orientations stratégiques
- Valeurs de la fonction publique
- Personnes
- Apprentissage, innovation et gestion du changement

Valeurs et éthique

La CISR s'appuie sur la fonction des valeurs et de l'éthique afin de conscientiser constamment les employés sur l'importance de faire des choix éthiques et de prendre des décisions éthiques en tout temps, conformément à la mission, à la vision et aux valeurs de la CISR, tout en les encourageant à avoir des comportements éthiques qui respectent les divers codes de déontologie, tels que le *Code de valeur et d'éthique de la fonction publique* et le Code de conduite des personnes nommées par décret. La fonction des valeurs et de l'éthique comporte des responsabilités liées à la divulgation interne d'actes fautifs, aux conflits d'intérêt et aux activités politiques.

La fonction des valeurs et de l'éthique comporte des responsabilités aux niveaux opérationnel et politique. Le niveau opérationnel concerne une série de services, entre autres la prestation de conseils, l'interprétation de politiques, l'examen et le traitement de cas de divulgation, les enquêtes, l'évaluation des risques de conflit d'intérêt, la formation et l'établissement de rapports. Le niveau politique concerne l'élaboration de politiques, de lignes directrices et d'outils pour aider tous les employés de la CISR à prendre des décisions éthiques, fondées sur les valeurs.

En 2005-2006, la fonction des valeurs et de l'éthique a établi un cadre. Une analyse des lacunes des structures et des pratiques liées aux valeurs et à l'éthique à la CISR a été menée à l'origine en fonction du rapport Tait, des rapports du BVG et des politiques de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Il s'agissait de déterminer quelles composantes obligatoires des valeurs et de l'éthique manquaient à la CISR et de s'assurer de l'atteinte des objectifs du gouvernement fédéral. Cette évaluation a donné lieu à la mise sur pied d'un groupe de travail sur les valeurs et l'éthique et d'un comité consultatif sur les valeurs et l'éthique chargés d'appuyer et de soutenir le cadre supérieur responsable des valeurs et de l'éthique ainsi que le cadre supérieur responsable de la divulgation dans l'exercice de leurs rôles et responsabilités.

À la CISR, ces deux rôles sont remplis par le directeur de la Planification et des pratiques de gestion, qui est secondé par le gestionnaire des valeurs et de l'éthique. Cette équipe, en collaboration avec les comités susmentionnés, s'emploie à élaborer des politiques, des lignes directrices, des procédures à l'intention des employés, des trousseaux d'outils et des procédures internes qui devraient être mis à la disposition des employés à la fin de l'automne 2006.

Renseignements et personnes-ressources

Dispositions législatives et réglementaires appliquées

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés
(L.C. de 2001, ch. 27, modifié)

Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés
(DORS/2002-227, modifié)

Règles de la Section de la protection des réfugiés
(DORS/2002-228)

Règles de la Section de l'immigration
(DORS/2002-229)

Règles de la Section d'appel de l'immigration
(DORS/2002-230)

Règles sur le serment professionnel ou la déclaration
(Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada)
(DORS/2002-231)

Processus de la CISR

Visitez le site Web de la CISR pour connaître les processus de traitement des cas de chacun des trois tribunaux de la CISR

- Comment présenter une demande d'asile
http://www.cisr-irb.gc.ca/fr/ausujet/processus/rpdp_f.htm
- Processus d'enquête
http://www.cisr-irb.gc.ca/fr/ausujet/processus/ahp_f.htm
- Processus de contrôle des motifs de détention
http://www.cisr-irb.gc.ca/fr/ausujet/processus/drp_f.htm
- Processus d'appel du refus d'une demande de parrainage
http://www.cisr-irb.gc.ca/fr/ausujet/processus/sap_f.htm
- Processus d'appel de mesures de renvoi
http://www.cisr-irb.gc.ca/fr/ausujet/processus/roap_f.htm

Renseignements connexes

Site Web du HCR : www.unhcr.ch/cgi-bin/texis/vtx/home

Pour communiquer avec nous

Pour obtenir plus d'information, visitez le site Web de la CISR au <http://www.cisr-irb.gc.ca/> ou communiquez avec la Direction des communications au (613) 947-0803 ou avec l'un des bureaux de la CISR figurant ci-après.

Siège de la CISR

Commission de l'immigration
et du statut de réfugié du Canada
Place Minto, Édifice Canada
344, rue Slater, 12^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0K1
Tél. : (613) 995-6486 Télécopieur : (613) 943-1550

Bureaux régionaux

Bureau régional de l'Est

200, boul. René-Lévesque Ouest
Complexe Guy-Favreau
Tour Est, pièce 102
Montréal (Québec) H2Z 1X4
Tél. : (514) 283-7733 Télécopieur : (514) 283-0164

Bureau régional du Centre

74, rue Victoria, pièce 400
Toronto (Ontario) M5C 3C7
Tél. : (416) 954-1000 Télécopieur : (416) 954-1165

Bureau régional de l'Ouest

Library Square, bureau 1600
300, rue Georgia Ouest
Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 6C9
Tél. : (604) 666-5946 Télécopieur : (604) 666-3043

Les photographies qui figurent dans le présent rapport proviennent de diverses sources et comprennent des images de lieux de la CISR et d'employés de la CISR travaillant dans des bureaux. On y trouve aussi des photographies provenant de banques d'images sans droits d'auteur afin de protéger la confidentialité des demandeurs d'asile ou des personnes qui comparaissent devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.